PREMIER'S ROUND TABLE
ON ENVIRONMENT AND ECONOMY

TOWARDS SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN NEW BRUNSWICK:

A PLAN FOR ACTION

NEW BRUNSWICK • NOUVEAU-BRUNSWICK •

92-05012/

TOWARDS SUSTAINABLE DEVELOPMENT
IN NEW BRUNSWICK

A PLAN FOR ACTION

PREMIER'S ROUND TABLE ON ENVIRONMENT AND ECONOMY

Table of Contents

FOREWORD 4

INTRODUCTION 5

NEW BRUNSWICK: OUR COMMON VISION 7

KEY ACTIONS 8

SECTION 1
Sustainable Development: The Prerequisites 9

SECTION 2
The Special Role of Education in Promoting Sustainable Development 11

SECTION 3
Toward Sustainable Development in New Brunswick:
Recommendations for Specific Areas of our Economy and Environment 13
WATER 13
RURAL AND URBAN DEVELOPMENT 13
FORESTS 15
NATURAL AREAS AND WILDLIFE 17
AGRICULTURE 17
MINING 18
AIR 19
FISHERIES 20
COMMERCE, SERVICE AND MANUFACTURING 21
TOURISM 21
ENERGY 22
TRANSPORTATION 23

CONCLUSION 25

APPENDIX A - Round Table Membership 27

Foreword

Over the past three and a half years, the Round Table has had extensive discussions with the public, as well as deliberating among ourselves, in an effort to forge links between New Brunswick's environment and the economy. Our members held more than 24 public meetings in locations across the province, and spoke to many interested individuals and groups over this period as well. In addition, sectoral groups were formed to recommend ways to achieve sustainability in the 13 different sectors identified. The information and input we gathered through this process has been synthesized into a **Plan for Action**, and a **background document**.

This Plan for Action is intended to set the stage for future movement towards sustainability in New Brunswick. It makes concrete recommendations on issues which require quick and decisive action, because we believe if we don't act immediately in some areas, our future options may be limited.

As members of the Round Table, we are unanimous in our support for the direction which this 'Action Plan' provides for our Province. However, as individuals, we represent diverse and legitimate points of view which are reflective of similar differences evident throughout our society. Some issues considered herein were more complicated and difficult to resolve than others. For example, we could not achieve absolute consensus on the technologies and procedures used to ensure a secure and adequate supply of energy in the future. We urge that this dialogue be continued, even as we strive to make ourselves more efficient, productive and competitive through energy conservation measures.

The companion background document, entitled '**Sustainable Development in New Brunswick: Because We Want To Stay**', provides additional information on each sector of our economy. It also presents several other recommendations which we believe should be evaluated in the future to determine their feasibility.

We hope that our reports will be accepted in the spirit in which they were intended, as a concerted effort of many caring New Brunswickers to get our province on the path to a sustainable future. We sincerely believe the positive dialogue that has begun with the Round Table must be continued. The process of bringing together all stakeholders to discuss important issues is a key to successful decision-making as we move towards sustainable development.

Introduction

The credo for the 1990s and beyond must be that environmental and economic health are bound together. Development activity that trades environmental damage for economic gain is no longer acceptable. All future economic decisions must be taken with due and respectful consideration for the Earth's environment.

This is the basis on which The Premier's Round Table on Environment and the Economy has forged its Sustainable Development Strategy for New Brunswick. Sustainable development is economic and social activity which protects and enhances the Earth's resources and environment. It is a term and concept popularized by the landmark 1987 World Commission on Environment and Development (Brundtland commission) report. It means integrating our economic, social and environmental objectives so that we aim not for " growth" per se but for sustaining our communities and the resources upon which they depend for their existences.

Sustainable development is today a world-wide movement - which makes what we do with it in New Brunswick relevant not only to our own lives, but contributes to the larger picture. It is also important to remember that New Brunswick operates as part of a global ecosystem and economy, and will do so increasingly in the future. The Premier's Round Table on the Environment and the Economy was formed in 1988 with a mandate to prepare a sustainable development strategy for New Brunswick. This document, the outcome of a three-year process involving the public, members of 13 sectoral groups, and the Round Table itself, is an important first step in the evolution of that strategy. It is an Action Plan that will get New Brunswick on the road to sustainable development. The plan is intended to fulfil two functions, set the stage for future action as well as make recommendations on those issues which require quick and decisive action now if we are not to reduce our future options.

Very early in the consultative process we recognized that not everything could be done at once. The 38 specific actions this plan recommends are for areas where we feel sufficient information and knowledge exists on which to base competent decisions. Other areas of our ecosystem/economy require more study and dialogue, and it is our recommendation that the government put in place an appropriate structure for continuing the dialogue and sustaining the momentum achieved in this first stage. Meanwhile, we should also note that the recommendations of this Action Plan are representative of a larger number of recommendations appearing in a background document, **Sustainable Development in New Brunswick: Because We Want To Stay**. Additional relevant information is also contained in this companion document.

The Action Plan is presented in eight parts starting with this **Introduction**. This is followed by a brief statement on the **Beliefs** which have guided our work and a **Vision** statement about the New Brunswick of today and tomorrow. Following the **Vision** statement, we have highlighted 11 **Key Actions** of the 38 actions in the report which we feel are of particular importance. In **Section 1**, we discuss some basic, prerequisite steps required to begin the journey toward sustainable development, such things as accumulating the data that will allow us to make informed decisions, the leadership role that government must take, and a mechanism for appropriate and effective public involvement in decision-making so that individuals can assume more responsibility for their own well-being. In **Section 2**, we underscore the vital role that public education and information must play in fostering a move toward sustainable development. **Section 3** contains the recommendations specific to different sectors of New Brunswick. And in the brief **Conclusion** to the report, we reiterate some of the important steps that must be taken to achieve sustainable development in New Brunswick, and we identify those areas which, because of their complexity, must be the subject of ongoing discussion in order to achieve sustainable development in the long term.

With this **Action Plan**, we are aiming to improve both our economy and our way of life in New Brunswick. We want to maintain the attractive physical landscape of our province and to protect the quality of our water and access to our waterfront. We also want to promote economic and ecological diversity as buffers against sudden changes and to restore self-reliance among New Brunswickers by encouraging their entrepreneurial spirit.

The Beliefs on which the Strategy is Based:

- New Brunswick should promote development which protects essential ecological processes as well as biological diversity, and ensures that other renewable resources are maintained at sustainable levels.
- New Brunswick must develop and practice a conservation ethic, based on the understanding that economic and environmental well-being are inseparable. This ethic should encompass all resources, renewable or non-renewable, and discourage practices that foster wasteful consumption.
- All people in New Brunswick need to have the opportunity to take an active part in influencing decisions that affect their communities.
- Where public financial support is required, development based on renewable resources will be favoured over development based on exhaustible, non-renewable resources.
- We must manage our non-renewable resources so that they contribute to the long-term economic and environmental sustainability of New Brunswick communities.
- We will work toward communities that have a balance of settled and natural areas.

In the past, we have treated the Earth's resources as limitless and its environment as an eternally resilient catch-all. In fact, we have discovered them to be something quite different - finite, fragile, and eroding. Consequently, we must make a change from the ways of the past, from the pursuit of growth and jobs which frequently did not take into account environmental impacts, to a form of development that integrates economic and environmental considerations for the mutual benefit of both the economy and the environment - and, above all, for ourselves and our planet.

New Brunswick: Our Common Vision

In the late 20th Century, New Brunswick occupies a special environmental niche on the North American continent. It has had its share of pollution problems, to be sure, but none so far that has carried our environment over the threshold into the realm of the irredeemable.

A way of life matched in few other places can still be found in our countryside and in our cities, towns, and villages. It is a modern version of the idealized, human scale lifestyle much of North America once enjoyed. One reason it continues to exist here is because that's the way many New Brunswickers want it.

Our people live close to the land, and we derive our individual soul and collective cultural identity from it. As pointed out elsewhere in this document, we value highly the cleanliness of our lakes and rivers and beaches, and our accessibility to the great New Brunswick forest. We like being able to hunt, fish, or just enjoy the beauty of our natural surroundings. It is part of our close identification with nature.

Yet New Brunswick is also a modern industrial state that is growing and changing and will continue to change, with all of the societal and environmental pressures this entails. That is why a merging of our economic and environmental planning, as recommended by the Round Table, is timely. It will allow us to chart a new course of economic development while sustaining those elements of the natural world that New Brunswickers hold dear.

Key Actions

Of the 38 actions that this plan recommends, there are 11 which we feel should be acted on immediately. They are presented here in the order in which they appear in the text.

- *The Government should appoint an independent Sustainable Development Auditor-General who will issue a public report annually.*
- *Establish university chairs in sustainable development with government, industry and the universities each providing one-third of the required funding. One of the key roles will be to ensure teachers are prepared to effectively teach the program noted in the following action.*
- *Establish a programme to integrate the concept of Sustainable Development at all school grade levels leading to a comprehensive and factual understanding of the scientific, environmental, social and economic factors in sustainable development decisions.*
- *Government must make a firm commitment to protect our lakes, rivers, estuaries and shorelines from degradation and protect our access to shorelines by implementing comprehensive land use planning by 1995.*
- *Before the end of the current year (1992), a committee of interested stakeholders should be established to review possible mechanisms for involving the public in decisions affecting the community. Included in this review should be an evaluation of regional round tables as well as processes currently taking place through the Community Planning Act and the Solid Waste Management Program. By 1993, test the efficacy of whatever mechanism is chosen by involving the citizens of one region in a pilot project.*
- *By 1995, establish a system of protected areas based on the National Ecological Land Classification System and representing the important natural features of all of the province's biogeographic regions. The system should include ecological areas, wilderness parks, national parks and smaller "pocket" wilderness sections.*
- *Refocus the New Brunswick Government's tourism efforts, including incentive programs, away from superficial, short-lived "attractions" and onto ecotourism and heritage.*
- *Continue and expand the highway beautification programme and establish a provincial network of walking and hiking trails.*
- *Demonstrate that conservation can be achieved without lowering the standard of living. This should include promoting home appliances that are more energy efficient, encouraging the use of high efficiency light bulbs, and assisting industry in moving to high efficiency drives.*
- *Electrical rates should be structured so as to encourage conservation and energy efficiency by including incentives for peak shaving and the use of off-peak power.*
- *Railroads will be an important part of a future transportation system; there should be a moratorium on removing rails and abandoning railbeds.*

Section 1

Sustainable Development: The Prerequisites

First of all, there needs to be a commitment to making changes that will bring about sustainable development. Sustainability does not mean a lower standard of living, but it does mean a new approach. This will require fundamental changes in people's attitudes and practices. We must move from being an extravagant, wasteful society to one which carefully husbands the Earth's natural resources and uses them in a manner that guarantees the long-term sustainability of our communities.

We shall achieve this by integrating our development planning so that our economic and environmental concerns and goals are treated not separately, as they frequently have been in the past, but as ones inextricably linked for the future; in other words, the development we strive for will be both economically and environmentally sustainable.

And how are we to set this process in motion? First, by enhancing and effectively using the data and information about our natural resources and environment that will permit us to make informed decisions. We need to acquire a broad range of new planning and management skills, including the ability to evaluate the sustainable potential of those natural resources, and to develop sustainable management strategies for them. We should also develop a monitoring system and a set of standard performance indicators against which sustainable development actions can be measured.

In leading us into the exciting new era of sustainable development, the role of government is critical, but by no means solitary. Integrated planning and sustainable development will require a full partnership among all stakeholders - government, industry, non-government organizations, educational institutions and the general public. Government, for its part, has to serve as a catalyst, championing the cause of sustainable development, initiating the integration of the partnerships that will be needed, and demonstrating commitment through its own environmentally-sound behaviour.

Government should also develop the means by which individuals can have greater influence on decisions related to the economy and the environment. That message was made clear at the public meetings, and it is a key to the widespread adoption of sustainability as a way of life. If individuals and groups are to engage in responsible, informed behaviour as required by sustainability, they need a legitimate role in setting society's agenda. This is not to say that final decisions won't continue to reside with government - they will - but that the process, from conception through goal-setting, implementation, evaluation and monitoring, must accommodate individuals as well.

A process has to be established which accommodates public involvement from the outset in setting goals for certain resources, and these goals should include non-economic (for example, environmental and aesthetic protection) as well as economic objectives. In this approach, all aims become targets in the plan, and achieving sustainable development becomes a matter of balancing the different aims, establishing a structure that gives the best balance of uses, and implementing a planned set of actions. In doing this we should remember that New Brunswick is not an island that can act independently of the rest of the world. We should show leadership and responsibility in integrating the economy and the environment while still remaining competitive and vibrant in the world marketplace.

And what about cost, as we make the shift in New Brunswick from the development ways of the past to the integrated requirements of a sustainable future?

As you will see in subsequent sections, many of the proposals for integrating our economy and environment require doing things more efficiently, not necessarily injecting new money into the system. Similarly, laws and economic incentives to stimulate changes in technology, management and economic restructuring will provide new investment opportunities. So, the process of change itself will finance much of the conversion to sustainability. For those cases where new funding is required - for example, to demonstrate specific actions and to stimulate development of new technologies - it will be necessary to investigate all sources of funding.

RECOMMENDED ACTIONS

1. The New Brunswick Government should adopt sustainability as a major commitment of government policy. It should also develop and implement a code of sustainable development for all government departments and agencies and assign individuals within those units who will be responsible for implementation.

2. Non-government institutions, companies in the private sector as well as individuals should make a similar commitment to sustainability - and act on it.

3. The Government should appoint an independent Sustainable Development Auditor-General who will issue a public report annually, or establish an alternative, equally effective method for monitoring New Brunswick's progress towards sustainable development.

4. The Government should make a commitment to provide the public with a periodic state-of-the-environment report which includes updated information on the quantity and quality of our natural resources. Along with already existing economic reporting this would give a more complete picture of the state of New Brunswick. This task could be assigned to the Sustainable Development Auditor General.

5. Economic instruments such as emissions trading and accelerated tax write-offs for pollution control equipment should be assessed to determine which of these could be used to finance sustainable development undertakings where the cost cannot be absorbed internally.

6. In the matter of waste reduction, the Round Table supports the target of the Canadian Council of Ministers of the Environment for a 50 per cent reduction in the amount of waste being disposed of by the year 2000. As a beginning we urge quick action on a general packaging act encompassing life cycle management of packaging. There should be responsibility for products and packaging from cradle to grave - and back to cradle through recycling. This is in tune with global directions and the position of most industry associations.

Section 2

The Special Role of Education in Promoting Sustainable Development

Sustainable development requires a change in public attitudes and lifestyles. We must become a less wasteful society, once more aware of the interdependence of the economy and the environment.

Participants in the public meetings felt strongly that the best vehicles for promoting these changes are education and improved public information. They are at the heart of efforts to develop a sustainable society.

The Round Table agrees. We feel the importance of educating ourselves about the relationships between the new economic and environmental realities cannot be overstated. It is essential to understand that our natural resources do have limitations and that our planet is vulnerable to environmental threats like erosion of the ozone layer and changes in the global climate. Accordingly, we strongly recommend design and implementation of a far-reaching education and information programme aimed at promoting an understanding of the importance of integrating our economy and our environment.

Because changing values and lifestyles to the degree we envisage is a life-long learning process, educational initiatives concerning sustainability must be carried out in an extended framework of at least a generation. "Quick fixes" in the form of short, three-to-five-year plans or a few new courses or modified textbooks will not suffice. We are talking about changing basic ideas about the environment, the economy, and development. These changes must be based not only on scientific and technical knowledge, but also on a complete and rational understanding of the implications of such changes for our society and our economy. This can happen only when students, teachers, and the public are involved in creating and experiencing new ways of thinking and doing, and when sustainable development education is made an ongoing part of the curriculum. This understanding of the long-term nature of education highlights the need for a vigorous start.

Outside the classroom, educational efforts should span the professions. Reporters, government officials, community leaders, business executives and others must gain a full understanding of the issues. Educating these groups and linking them together is the first step. In the past, decisions that affect public policy have often been made without a full understanding of their implications for the environment and the economy. A society that participates in informed decision-making is our most valuable resource.

GOAL: To have a society fully informed about the issues and implications surrounding sustainable development.

RECOMMENDED ACTIONS

7. Establish university chairs in sustainable development with government, industry and the universities each providing one-third of the required funding. One of the key roles will be to ensure teachers are prepared to effectively teach the program noted in the following recommendation.

8. Establish a programme to integrate the concept of Sustainable Development at all school grade levels leading to a comprehensive and factual understanding of the scientific, environmental, social and economic factors in sustainable development decisions.

9. Drawing on resources from all sources, develop and disseminate information on sustainable development. This public information will allow all individuals a more complete understanding of current economic and environmental issues and promote informed decision-making. The New Brunswick Round Table supports the National Round Table on the development of a national public information/education strategy based on the model of "participaction".

Section 3

Toward Sustainable Development in New Brunswick: Recommendations for Specific Areas of our Ecomomy and Environment

So far in this report, we have discussed generally what needs to be done in such areas as data gathering and education to help society move towards a sustainable future. Now, in this section, we turn to specific aspects of our New Brunswick way of life and present our recommendations for action.

WATER

Water is essential to all life. In New Brunswick, water is also one of our predominant and historically most important resources. From the days when european settlers threaded their way along our rivers and created their first communities at the water's edge, New Brunswickers have grown accustomed to having abundant supplies of fresh water for drinking, fishing, navigation and recreation. It was no surprise, then, to hear at the Round Table's public meetings that our people place a high priority on protecting our waterways and maintaining access to shorelines.

The province does have pollution problems: nutrient pollution from fertilizers and waste water, salt pollution from highways, ground water that is contaminated, and sedimentation in our rivers and lakes. These are serious problems which require the attention of several government departments and agencies. But they are solvable if, led by government, we have the will to act.

During the consultation process, many people talked about the importance of water. It was a common view that all New Brunswickers should be brought to recognize the economic and environmental value of water, that it is one of our most important assets for the future. They urged government to take steps to ensure the availability of clear, clean water for all time by strictly enforcing updated anti-pollution regulations. Anticipating a time when New Brunswick water could become a coveted commodity, participants were also concerned about the jurisdictional responsibility for the sale and diversion of water.

GOAL: To have clean, clear water in perpetuity.

RECOMMENDED ACTIONS

10. Government must make a firm commitment to protect our lakes, rivers, watersheds and shorelines from degradation and protect our access to shorelines by implementing comprehensive land use planning by 1995.

11. Government should develop a comprehensive water management strategy by 1995. This should set firm water quality standards for all major watersheds, establish potable water standards, establish goals and targets for secondary sewage treatment, create a policy on the export and sale of water, and determine guidelines for water conservation programs.

RURAL AND URBAN DEVELOPMENT

Part of New Brunswick's uniqueness lies in its geographical spaciousness - its sense of being uncrowded. But we have to be careful. While we have a long coastline, ample countryside, and abundant forests, lakes, and rivers, all of these elements of our natural environment are under threat of one kind or another.

Competition for use of our natural resources is clearly demonstrated in the ongoing conflict between rural and urban uses of land. The problems that have resulted are familiar and include urban sprawl, uncontrolled strip development, contamination of groundwater supplies, and conflicts over farm practices versus suburban values.

These problems have arisen because urban encroachment on valuable agricultural and rural land has proceeded virtually willy-nilly. This is no longer acceptable. There is a clear need for effective land use planning in rural areas, and for a mechanism which will permit individual participation, coupled with responsibility, in planning decisions. This issue was raised repeatedly during our public consultation and we are pleased that the recently formed Commission on Land Use and the Rural Environment will be addressing it in greater detail. We look forward to the recommendations of the Commission.

Better land use planning will not solve all our problems. There is still a need to bring people together who have differing points of view and opinions, to encourage dialogue and discussion so that we all gain a better appreciation of the other person's point of view. This will allow us to address our problems without the bitterness and confrontation which is so destructive. Our experience on the Round Table has provided us with this type of opportunity through the Round Table itself and the 13 sectoral groups. The momentum that we have started should not be lost but rather should be broadened so that more people can participate. There are a number of ways to achieve the objective of better dialogue. One model to consider is the regional round table which could act as community-based advisory body, providing input to government, industries, and other community bodies. These groups could also undertake inquiries on specific issues and recommend solutions. Above all, they could enable citizens and businesses to collectively participate in solving regional and community development problems.

GOAL: To create vibrant and self-reliant communities which actively plan their development with the opportunity for participation of their residents.

RECOMMENDED ACTIONS

12. Before the end of the current year (1992), a committee of interested stakeholders should be established to review possible mechanisms for involving the public (including advocates of various interests, such as social, environmental, business, etc.) in decisions affecting the community. Included in this review should be an evaluation of regional round tables, as well as processes currently taking place through the Community Planning Act and the Solid Waste Management Program. By 1993, New Brunswick should test the efficacy of whatever mechanism is chosen by involving the residents of one region in a pilot project.

FORESTS

For generations New Brunswick's forests have fed our economy and influenced our way of life. They have sheltered our wildlife, shaded our streams, shaped our character. In recent decades they have also increasingly been home to controversy—over pesticide and herbicide spraying, over harvesting and reforestation practices. Some of these concerns have actually echoed down through the centuries, but in an earlier time the issues seemed more straight-forward: the forest was the basis of the New Brunswick economy; therefore, there could be no higher priority than harvesting timber.

Today, however, even as forest production amounts to $1.8 billion per year and the forest industry creates one in every eight New Brunswick jobs, such linear thinking is no longer possible. Other concerns intrude upon our social and environmental consciences - ecological, climatological, recreational and aesthetic concerns. The time has come to broaden our approach by integrating the goals of all the forest interest groups within the forest management plan.

The Round Table believes it is technically possible to manage the forests of New Brunswick for a variety of uses simultaneously and, moreover, to achieve sustainability in all of those uses. To do so requires integrated management planning so that, instead of a management plan for one use only, a plan encompassing all uses is created. The first step towards integrated forest management is creating the means by which the other uses can be assessed in their own terms. The diagram presented on the next page shows how objectives for integrated use can be made part of forest management. While this process was recommended by our Forestry Sectoral Group, the Round Table feels that analogous processes might be suitable for managing our other resources as well.

GOAL: To have forests which maintain their ecological functions, yield the resources for current and expanded economic activity, provide adequate protective habitat for all species, and satisfy recreational and aesthetic needs.

RECOMMENDED ACTIONS

13. Test the public participation mechanism described in the proposed model in a forest pilot project in Northern New Brunswick. Under this model, public participation would begin at an early stage in the development process, and non-timber uses of the forest would be introduced as part of the objectives of the overall management plan instead of as constraints tacked onto an existing timber management plan. The intention would be to adopt this model province-wide.

14. Establish, by 1995, a code of practice for all New Brunswick forest land based on input from all stakeholders, including the public. This code should cover the size of clear-cuts, dimensions for setback zones, and public reporting of forest activities on Crown land, including pesticide/herbicide use and the size of single species plantation blocks.

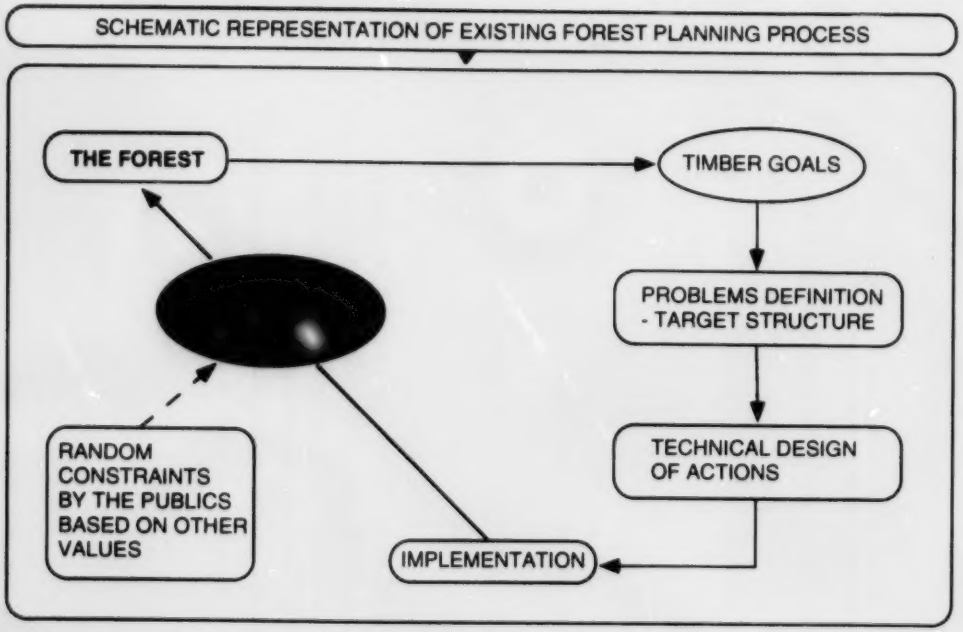

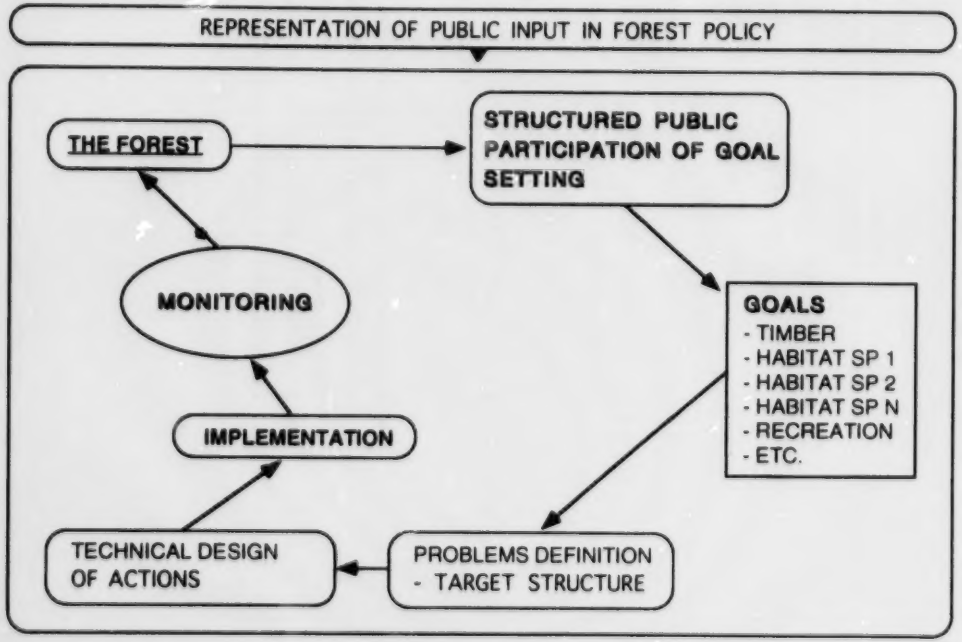

In the 'existing' process, as shown in the diagram, forestry goals are defined largely in terms of the commercially important wood resources which come from the forest, i.e. wood fibre both for lumber and pulp. Foresters develop a management plan for a given area by designing a forest made up of certain species of trees and appropriate age categories to yield the desired wood products. This is then the 'target structure' for the forest. Foresters then design the harvesting schedule, regeneration/replanting techniques and the protection practices which would result in converting the existing forest to the 'target' forest, i.e. the "technical design of actions".

Once the management plan is implemented, other constraints are introduced; protection of wildlife habitat, protection of special areas of interest, recreation, wetland protection, etc. As a result of the constraints, the "technical design of actions" is adjusted and it becomes more and more difficult to reach the 'target' structure.

Under the proposed management model, the issues such as habitat protection ("habitat sp 1, 2, 3" refers to protecting the habitat for different species of animals and plants), recreation, etc. would not be introduced as constraints to an already determined target structure, but rather as goals along with wood harvesting to help determine what the structure should be. Foresters would then design a 'target structure' and 'technical design of actions' which would achieve the agreed upon objectives. Allowing structured public input in establishing the goals at the beginning will minimize the number of subsequent constraints. In addition, visible, credible monitoring of the implementation is considered to be essential. This model must be viewed as an adaptable, flexible process, which might be altered depending on the resource being considered or possible regional influences. However, the principles of public input are essential, as is a province-wide framework within which one can design and manage various programs.

NATURAL AREAS AND WILDLIFE

During our public meetings, many speakers criticized the present management of New Brunswick's forests, saying, among other things, that forest industry interests have consistently gained precedence over the need to maintain the province's natural biodiversity.

That biodiversity is, in fact, quite extensive, partly because New Brunswick is a transitional zone where the northern, acadian type forest meets the southern, deciduous forest. More than 31,000 species of flora and fauna are found here, of which more than 230 are considered to be either endangered, threatened, or rare.

The Round Table believes it is important to maintain designated natural areas because they constitute important genetic reservoirs of plant and animal populations. These reservoirs help to sustain a balanced ecosystem while preserving species that may be of economic, medicinal, or ecological significance in the future.

New Brunswick's wildlife populations are under pressure because of forest harvesting, improved accessibility and the greater mobility provided by ATVs. These have significantly decreased the remoteness and capacity of wildlife and its habitats to adjust.

A direct economic benefit results from our wildlife populations. More than 18 per cent of New Brunswickers buy hunting licences, and more than $60 million is spent annually on direct hunting activities. Moreover, activities related to non-consumptive use of wildlife resources - photography, bus touring, bird watching, hiking, camping, canoeing and wildlife painting - are growing rapidly in the province.

We note that New Brunswick is currently taking steps to identify its objectives in wildlife management through the development of an extensive habitat inventory. It will be even more important to move to the next step which is to implement management procedures that maintain wildlife populations at sustainable levels within a multi-use environment.

GOAL: To preserve New Brunswick's existing biodiversity by protecting habitats.

RECOMMENDED ACTIONS

15. By the end of 1993, identify the major biogeographic divisions or natural regions of New Brunswick.

16. By 1995, establish a system of protected areas based on the National Ecological Land Classification System and representing the important natural features of all of the province's biogeographic regions. The system should include ecological areas, national parks, wilderness parks, and smaller "pocket" wilderness sections.

AGRICULTURE

Farming has been a part of New Brunswick life since the early days of settlement. Today, there are still 3600 farms in the province, and these present a unique challenge to achieving sustainable development.

This is because, spurred by the demand for efficiently produced cheap food, modern agriculture has become increasingly unsustainable by virtue of its heavy dependence on energy, primarily for fuel and fertilizers. Many current cultivation practices are depleting the organic quality

and fertility of our soils. With the loss of organic matter, the supply of nitrogen from native humus is reduced, the soil's water-holding capacity decreased, and its susceptibility to compaction and erosion increased. To maintain yield, synthetic fertilizers are utilized, but they cannot replace all of the essential nutrients which have been depleted, so the spiral continues.

To interrupt this process, the Round Table believes farmers need a secure land tenure, a reasonable return on investment, and a combination of economic incentives and regulations to encourage sustainable practices. At the moment, New Brunswick imports $200 million worth of agriculture-based products annually. The province is a net exporter of few products. Consequently, opportunities do exist for increased production of most food commodities to replace imports. Translating that demand into an economically sustainable marketing strategy is the challenge.

GOAL: To achieve a fair economic return for farmers and to protect the land and the soil so that New Brunswick can have a vibrant farm community.

RECOMMENDED ACTIONS

17. Develop a comprehensive land use plan and appropriate legislation so that good agricultural land can be preserved for present and future use.

18. Offer technical advice and target financial support for programs which protect organic matter in soils, minimize erosion, and reduce reliance on chemical additives.

19. Develop, in conjunction with the farming community, business, industry and all levels of government, a comprehensive provincial agricultural strategy aimed at doubling the value of locally grown products sold within the province by the year 2000.

MINING

Mining is a fast-growing industry in New Brunswick with an annual production value, involving more than 20 minerals, approaching $1 billion. Products range from peat moss and various base metals in the north to gold and potash in the south.

Land use conflicts from mining operations are evident in the loss of productive forest resources and potential damage to fish and wildlife habitat. In recent years, conflicts with proposed ecological reserves have also occurred. In addition, the province's large metal mines use significant areas of land for tailing ponds and waste rock piles.

The mining industry is an essential component of New Brunswick's future economic base - a point emphasized by public meeting participants - but improvements are needed to ensure that it can be sustained as long as possible. In particular, land use planning processes must be invoked to ensure that non-renewable resource extraction occurs only after pertinent socio-economic and environmental factors are considered.

Participants stressed - and the Round Table concurs - that in addition to minimizing air and water pollution from their activities, exploration and mining companies must pay attention to, and indeed spend the money for, rehabilitation and reclamation of mining areas.

GOAL: To create a mining industry which provides economic benefits without leaving behind a legacy of serious environmental problems.

RECOMMENDED ACTIONS

20. A reclamation plan should be required for all major mining projects, and companies should be required to post rehabilitation bonds before beginning the extraction process.

21. A Heritage Trust Fund should be established with monies from royalties on the mining of non-renewable resources. This fund would be used to develop new industries when minerals are depleted.

AIR

New Brunswickers are concerned about air quality deterioration caused by mining and mineral processing operations, electrical power installations, and pulp and paper mills. Moreover, these concerns are cast against the wider context of world-wide concerns about acid rain, global warming, and chlorofluorocarbon (CFC) pollution.

The majority of scientists appear to agree that the Earth's mean temperature will increase by 1-2 degrees C in the next 40 years, a dramatic shift considering that, in the past, temperature changes of this magnitude have occurred only over a 1000 to 10,000-year period. The consequences will be significant: climates will change, ecological regions will shift, precipitation patterns will be altered - and sea levels will rise, probably by 17 to 26 cm. by the year 2050. This means that coastal areas, including our own, will be more vulnerable to flooding from storm surges.

Public meeting participants stressed the need for strong federal and provincial leadership in meeting sulphur dioxide emission targets, controlling CFCs, and reducing greenhouse gases and carbon dioxide levels.

GOAL: To ensure that emissions into local airsheds do not exceed their assimilative capacity, and that New Brunswick respects, at a minimum, international targets for global atmospheric pollution.

RECOMMENDED ACTIONS

22. By 1995 undertake mapping of airsheds and monitor loadings in airsheds that are perceived to be at risk. Ensure that no new development takes place that would result in the assimilative capacity of a given airshed being exceeded.

23. Develop incentives/regulations to ensure that all CFCs in New Brunswick are recycled by 1995, and develop legislation, in harmony with the federal government, to phase out the use of CFCs and other major ozone depleters or restrict them to essential and closed-cycle uses by 1997 or earlier.

FISHERIES

Moving to a sustainable development philosophy implies profound change. In some areas of our economy, such a change is already under way. A good example is our coastal fisheries, where New Brunswickers have been harvesting the sea's bounty for generations. Today it is a $100 million industry providing jobs for 20,000 people.

Finfish aquaculture is a fairly recent additional activity to our traditional coastal fisheries. According to the latest figures, the aquaculture industry of the Bay of Fundy consists of more than 40 rearing operations representing $70 million worth of products and employing more than 1000 people. This is a very promising development for New Brunswick and is consistent with sustainable development. A traditional shellfish rearing industry (oysters, mussels) has long been an important mainstay, particularly in Northern New Brunswick.

But, like the traditional coastal fishery, aquaculture will ultimately suffer unless integrated management is applied to the various influences that affect the fishery. The ecosystems and resources of the coastal area, the zone where land, sea and atmosphere interact to yield the highest biological productivity on Earth, are deteriorating rapidly. Human pressure, including poorly planned and regulated urban, industrial, commercial, agricultural development, and over-exploitation of living resources as well as the impact of aquaculture itself, is taking its toll.

Similarly, our recreational fisheries are also threatened. Many of our trout stocks have been seriously depleted by over-fishing and habitat degradation, and survival of the Atlantic salmon, the species that has given New Brunswick an international reputation among anglers, is an ongoing struggle.

It is the Round Table's view that, in order to use and sustain the natural wealth of our waters, we need to adopt integrated approaches to coastal management, involve local communities in that management, and take concerted action to reduce marine pollution. In cooperation with fish and game associations and others, we must also develop plans to rebuild our native trout stocks and to increase the Atlantic salmon stocks within New Brunswick.

GOAL: To protect coastal and inland fish habitats and to ensure that fish stocks are not harvested faster than they are replenished in order to have a traditional fisheries which continues to yield the resources for economic activity. To have a stable, viable and non-polluting aquaculture industry.

RECOMMENDED ACTIONS

24. Develop by 1995 land-use plans for coastal zones and marine ecosystems, giving priority to drainage basins where pollution and land use have a substantial impact on marine resources and ecosystems. This should include a comprehensive long-term plan for the development and management of aquaculture in New Brunswick, with the objective of increasing the present value without compromising the quality of the environment or endangering native species.

25. Rebuild and enhance our native trout stocks, and by 1995 produce a comprehensive plan to increase our wild Atlantic salmon stocks through habitat protection and control of offshore, sport and native fishing.

COMMERCE, SERVICE AND MANUFACTURING

In New Brunswick, we have always drawn heavily on natural resources for raw materials to generate our economic wealth. In doing so, we have often been wasteful, treating those resources as limitless and free of charge.

Sustainability requires accounting for this depletion of resources, and for the environmental cost of their extraction and processing, including the cost of pollution control and abatement. Environmental protection cannot be just an add-on, a constraint, to conventional development. Economic policy should become an instrument for sustaining ecosystems and natural resources.

This will require fundamental changes in how development is managed. To integrate environmental conservation and economic development, we should adopt sustainability as a goal of economic development policy. We must also shift the emphasis of environmental policy to anticipation and prevention and encourage producers and consumers to face the full social and environmental cost of their decisions.

GOAL: To identify and incorporate true environmental costs in our production accounting, and to seize opportunities for products and services in environmental protection and sustainable development.

RECOMMENDED ACTIONS

26. The New Brunswick Government and industry should urge that an environmental accounting system be adopted nationally, and internationally, to reflect true resource costs and full life-cycle costs.

27. Government procurement policies should be changed to favour products which are sustainable.

28. The same benefits manufacturing industries receive in provincial economic development programmes should be accorded to recycling industries.

TOURISM

Tourism is an industry which uses our resources in a distinctive way. Many people come to New Brunswick to enjoy the outdoors and to experience those features of our history, culture and environment that are unique to the province. They are not seeking a duplication of "attractions" they can find somewhere else.

We share the view of many presenters at our public meetings that future growth in tourism would be enhanced by nurturing our rich historical and natural resources. For this to happen, we should create a comprehensive strategic plan incorporating sustainable tourism and recreation values. Otherwise, ad hoc tourist developments will continue to proliferate and we shall experience the destructive rather than the constructive potential of tourism. It is far preferable that a sustainable tourism and recreation development plan be created, integrating the demands tourism and recreation will exert on our water, lands and forests, shorelines, flora and fauna, historical, cultural, and archaeological sites.

GOAL: To have a vibrant tourism industry which emphasizes the natural, historical and cultural resources of New Brunswick.

RECOMMENDED ACTIONS

29. Refocus the New Brunswick Government's tourism efforts, including incentive programs, away from superficial, short-lived "attractions" and onto ecotourism and heritage.

30. Continue and expand the highway beautification programme and establish a provincial network of walking and hiking trails.

ENERGY

In the 1990s, New Brunswick faces the need to develop a strategy which recognizes energy's vital role in economic development, but which also addresses the effect the production and consumption of energy has on the environment and the depletion of non-renewable resources.

Today there is global concern about atmospheric emissions, particularly greenhouse gases derived from fossil fuels. As the Brundtland report said, these are already causing air pollution and acidification of the environment, and they may be changing the climate. Meanwhile, another contemporary energy source, nuclear power, carries some risk of accident and the public has concerns regarding the disposal of wastes.

With only limited indigenous energy resources, New Brunswick has to rely on external supplies, such as coal, uranium, and offshore oil. This has proved no great handicap, however, and the forecast is that, at its present rate and trend, New Brunswick, contrary to the Brundtland recommendations, will be consuming 40 per cent more rather than less energy by the year 2025.

Recognizing that it is highly desirable, both from an environmental and economic perspective, to reduce the ratio of energy input to economic output, the Round Table urges that conservation and efficiency measures become key elements in New Brunswick's energy strategy for the 1990s and beyond. Already proven effective, these measures can become a means by which existing energy is "freed up" for other uses, and the need for additional energy sources is minimized.

The recommendations which follow deal with energy subjects on which the Round Table was able to achieve a fair degree of consensus. But other energy issues, including nuclear power, remain complex and controversial, and on these there must be continuing dialogue, as we recommend in the Conclusion to this report.

GOAL: To achieve a reliable supply of energy which meets our needs and is produced and consumed in the most environmentally benign manner possible.

RECOMMENDED ACTIONS

31. Demonstrate that conservation can be achieved without lowering the standard of living. This should include promoting home appliances that are more energy efficient, encouraging the use of high efficiency light bulbs, and assisting industry in moving to high efficiency drives.

32. Electrical rates should be structured so as to encourage conservation and energy efficiency by including incentives for peak shaving and the use of off-peak power.

33. Stimulate development of reliable private and public power generation through co-generation, by buying power at full avoided cost, and by providing access for this power (on a cost-recovery basis) to the transmission grid.

34. Undertake a study of the costs of new power generation that could be avoided by buying conservation.

35. Encourage through incentives the development of solar and other low-impact renewable energy systems which would reduce or displace the carbon dioxide currently being generated.

TRANSPORTATION

Like the energy industry, the transportation industry consumes petroleum-based products at a high rate. Transportation also has a large effect on the environment, for example, air quality is reduced, spills of oil and other hazardous goods occur, and land is used for highways, streets, and parking.

In the age of sustainable development, it is clear that all transportation modes will have to be assessed for their impact on the environment. Such issues as how we use our automobiles, the future of rail transport, and our aging transportation infrastructure should be given a thorough airing. Reconstruction of the Trans-Canada Highway in New Brunswick, which involves complex trade-offs and constraints, is a prime example of a project in which economic and environmental impacts must be measured and balanced carefully. Moreover, in a small province with no fewer than 12 public certified airports, six of which offer commercial air service, we should examine anew the use of these airports from the standpoint of providing the best, most efficient service to the public.

As for ocean transport, the Round Table believes Saint John should continue as New Brunswick's primary port, but the regional ports at Dalhousie, the Miramichi and Bayside must also be maintained and developed. It is the Round Table's view that this port system maximizes the environmental and economic sustainability of the province's industrial base.

GOAL: To have a transportation infrastructure which allows the safe and economic movement of goods and people while minimizing the level the impact on the environment caused by fuel consumption and land use.

RECOMMENDED ACTIONS

36. Railroads will be an important part of a future transportation system; there should be a moratorium on removing rails and abandoning railbeds. [The Round Table members appreciate that this issue is multi-jurisdictional in nature, nevertheless, it is a significant element of the commitment to sustainable development.]

37. Levels of taxation and subsidization currently are different for road and rail transport. Steps should be taken to ensure that a fair, accurate and equitable cost comparison exists for shipment of goods by these two modes of transportation. There should be serious efforts to integrate road / rail transport to gain the advantages of both in a cost effective and convenient system.

38. Support more efficient methods of moving people, including public transport where numbers warrant and the use of car and van pools, and ensure that the costs of parking and roads reflect the true value of land.

Conclusion

With this report, the Premier's Round Table on Environment and the Economy has proposed a course for sustainable development in New Brunswick.

The 38 recommendations we make in this document, plus the additional ones appearing in the background report, **Sustainable Development in New Brunswick: Because We Want To Stay**, are tendered in the spirit that New Brunswick has a unique opportunity to make the shift to sustainable development. By acting now we can maintain our economic momentum in this province while preserving the quality of our environment, the ecological viability of our great forests and waterways, and the integrity of our countryside and communities.

With this Action Plan, we are asking the government to commit itself to the journey toward sustainable development. The report's 38 recommendations deal with matters on which a fair degree of consensus has already been achieved; they embody steps toward sustainable development that can be taken now. We believe that it is up to the government to assume a leadership role and instigate the necessary partnerships with business, academe and others that will set this process in motion.

The Round Table is not advocating a return to horse and buggy days. We believe that nostalgia is not an answer to the problems facing us. Our ever-expanding knowledge of our impacts on the environment, along with constantly improving technology will allow us to address both environmental and economic problems, thereby improving our quality of life. We are optimistic that we in New Brunswick will succeed.

We also urge the government and the public to examine the recommendations of the companion background report for further study regarding their feasibility. It is important that the dialogue begun by this Round Table be continued, especially over matters that are complicated and more difficult to resolve.

One of these is energy. It is recognized and acknowledged that an adequate, affordable and secure supply of energy is fundamental to New Brunswick's well being. But how much energy constitutes an adequate supply? In Section 3, we pointed out that energy conservation can in fact become a significant supplier of "new" energy, i.e. energy that can be saved from one use and applied to another. But if this does not meet all of our future energy needs, then what form should the required new power generation take? The Round Table did agree, with the exception of the representative of the Conservation Council of N.B., that once it has been established that there is a need for new generating capacity, all forms of generation (conventional - fossil, hydro, nuclear - and unconventional technologies where they have been successfully demonstrated) should be considered. Furthermore, with the above-noted exception, it urges that the provincial energy strategy recognize that the continued import and export of electricity is an essential element in New Brunswick's energy policy. However, any energy export must include all the costs of environmental protection within its price structure.

The most controversial mode of generation is nuclear. At our public hearings, strong comments and recommendations were made both for and against nuclear power. Some people believe it is the only realistic option available if we wish to stop the build-up of atmospheric gases. Others worry about the risk of nuclear accidents and the disposal of nuclear wastes.

The Round Table believes that a rationalization of our present and future energy needs, including a strong thrust toward the conservation of energy, must occur within the framework of achieving sustainable development in New Brunswick. We urge that the dialogue on energy be continued.

There should also be continuing dialogue on transportation issues in New Brunswick. Today's transportation environment is extremely complex and dynamic. The economic and political forces that are determining the industry's course are often beyond the control of either transportation carriers or governments. And yet, as an industry that leads all others in the consumption of petroleum-based products, transportation has to be addressed for its impact on sustainable development. We need to continue to discuss such matters as public transportation, the use of the automobile, and the future of our railways as carriers of both people and freight.

In our public meetings, many people discussed resource planning and growth patterns for their impact on the environments of rural and urban communities. It became clear that there is a strong desire for greater public participation in development decisions. We fully support the Commission on Land Use and the Rural Environment and hope that it will continue the dialogue on this issue and lead the Province to an acceptable level of consensus.

Finally, once we make the commitment to sustainable development, we have to also establish a means by which we can measure the progress we make toward achieving it. Accordingly, we reiterate our recommendation to the Premier that he appoint a Sustainable Development Auditor General, or establish an alternative mechanism to provide a visible, independent monitoring of the implementation of actions that move New Brunswick in the direction of sustainable development.

Appendix "A"

PREMIER'S ROUND TABLE ON ENVIRONMENT AND ECONOMY

Hon. Denis Losier, **CHAIRMAN**
Minister of Economic Development
and Tourism

Hon. Jane Barry
Minister of the Environment

Dr. David I. Besner
EXECUTIVE SECRETARY
Department of the Environment

Hon. Edmond Blanchard
Minister of Intergovernmental Affairs

Hon. Vaughn Blaney
Minister of Advanced Education and Labour

Mr. Gil Carter, Past President
Canadian Manufacturers' Association

Miss Ginette Comeau, Student
Université de Moncton

Mr. Kenneth V. Cox, Past Chairman
of the Board, Bruncor

Hon. Paul Duffie
Minister of Education

Hon. Alan Graham
Minister of Natural Resources and
Energy

Mr. Morris Green, Former Minister of Natural
Resources and Energy

Mr. James K. Irving, President
J.D. Irving Limited

Mr. Alfred W. Lacey, Former Chairman
N.B. Power

Aldéa Landry, Former Minister of
Intergovernmental Affairs

Dr. Louis LaPierre, Chairman
Environmental Research Centre
Université de Moncton

Mr. H. Harrison McCain, Chairman
McCain Foods Limited

Mr. Tim McCarthy, Former President
N.B. Federation of Labour

Mr. Michael G. McKee, MLA
Moncton North
Former Minister of Labour

Mr. David C. Palmer, Past President
Conservation Council of New Brunswick

Mr. Reginald E. Tweeddale
Former Chairman
Board of Governors, University of N.B.

The members respectfully acknowledge the significant contribution of those individuals who have left the Round Table since it was formed in 1988. Their dedication and commitment to the future of New Brunswick is sincerely appreciated.

Mr. Richard Eusanio, President, Conseil économique du N.-B.
Dr. Louis-Philippe Blanchard, President, Université de Moncton
Hon. Shirley Dysart, former Minister of Education

LA TABLE RONDE DU PREMIER MINISTRE
SUR L ENVIRONNEMENT ET L ECONOMIE

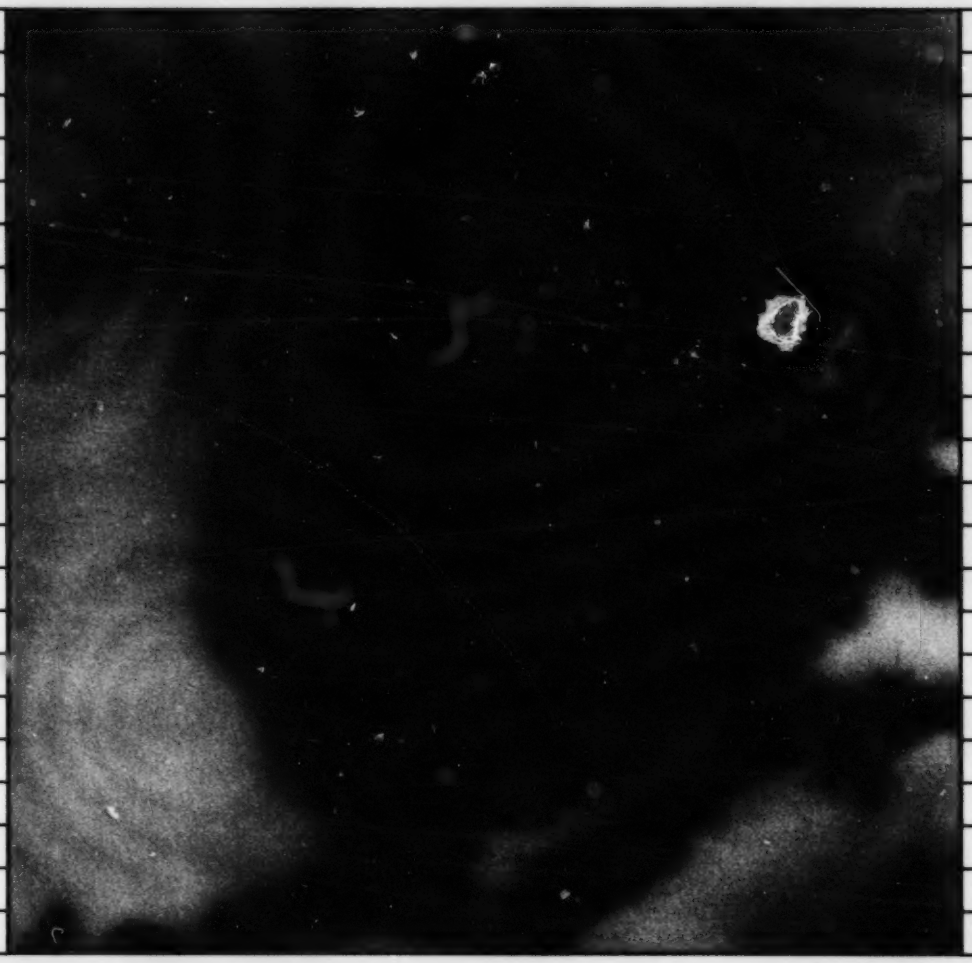

VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU NOUVEAU-BRUNSWICK:

UN PLAN D'ACTION

VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU NOUVEAU-BRUNSWICK

UN PLAN D'ACTION

LA TABLE RONDE DU PREMIER MINISTRE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ECONOMIE

Table des matières

AVANT-PROPOS 4

INTRODUCTION 5

NOUVEAU-BRUNSWICK: NOTRE VISION COMMUNE 7

MESURES CLÉS 8

PARTIE 1
Développement durable: les préalables 9

PARTIE 2
Rôle spécial de l'éducation dans la promotion du développement durable 11

PARTIE 3
Vers le développement durable au Nouveau-Brunswick: recommandations pour des domaines particuliers de notre économie et de notre environnement 13
EAU 13
DÉVELOPPEMENT RURAL ET URBAIN 14
FORÊTS 15
ZONES NATURELLES ET FAUNE 17
AGRICULTURE 17
MINES 18
AIR 19
PÊCHES 20
COMMERCE, SERVICE ET FABRICATION 21
TOURISME 22
ÉNERGIE 22
TRANSPORT 23

CONCLUSION 25

APPENDICE A - Les membres de la Table ronde 27

Avant-Propos

Au cours des trois dernières années et demie, les membres de la Table ronde ont tenu de nombreuses discussions entre eux ainsi qu'avec la population, afin d'établir des liens entre l'environnement et l'économie du Nouveau-Brunswick. Ils ont tenu plus de 24 rencontres publiques dans divers endroits de la province, et ont discuté avec de nombreux particuliers et groupes intéressés. De plus, des groupes sectoriels ont été créés pour recommander des moyens d'atteindre la durabilité dans les 13 secteurs identifiés. L'information et les données que nous avons recueillies au cours de ce processus ont été regroupées dans un **Plan d'action**, et un **document d'information**.

Ce plan d'action vise à préparer la prise de mesures en vue de la durabilité au Nouveau-Brunswick. Il présente des recommandations concrètes sur des dossiers qui exigent la prise de mesures rapides et décisives, parce que nous croyons que si nous n'agissons pas immédiatement dans certains domaines, nos options à l'avenir pourraient être limitées.

En tant que membres de la Table ronde, nous appuyons unanimement l'orientation que ce plan d'action fournit à notre province. Toutefois, en tant que particuliers, nous représentons divers points de vue légitimes qui reflètent les différences que l'on retrouve dans notre société. Certains dossiers étudiés étaient plus complexes et difficiles à résoudre que d'autres. Par exemple, nous n'avons pas pu arriver à un consensus absolu sur les technologies et les modalités à utiliser pour assurer un approvisionnement sûr et adéquat en énergie à l'avenir. Nous espérons fortement que le dialogue se poursuivra, même dans nos efforts pour devenir plus efficaces, productifs et concurrentiels, par l'entremise de mesures d'économie d'énergie.

Le document d'information générale intitulé **«Le développement durable au Nouveau-Brunswick : Nous tenons à y rester: »**, donne d'autres renseignements sur chaque secteur de notre économie. Il présente aussi plusieurs autres recommandations qui, d'après nous, devraient être étudiées pour déterminer si elles sont pratiques.

Nous espérons que nos rapports seront acceptés dans l'esprit avec lequel nous le présentons, et qu'ils seront perçus comme un effort concerté d'un bon nombre de Néo-Brunswickois intéressés à assurer à notre province un avenir durable. Nous croyons sincèrement que le dialogue positif qui a été entamé par la Table ronde doit être poursuivi. Le regroupement de tous les intervenants pour discuter de dossiers importants est un élément clé pour la prise de décisions efficaces dans l'évolution vers le développement durable.

Introduction

Notre credo pour les années 90 et par la suite doit être que la santé environnementale et la santé économique sont intimement liées. Les travaux qui visent les gains au détriment de l'environnement ne sont plus acceptables. Toutes les décisions d'ordre économique devront être prises, à l'avenir, en tenant bien compte de l'environnement terrestre.

C'est sur ce principe que repose la Stratégie de développement durable pour le Nouveau-Brunswick, élaborée par la Table ronde du premier ministre sur l'environnement et l'économie. Le développement durable s'entend d'une activité de la planète socio-économique qui protège et valorise les ressources et l'environnement. C'est une expression et un concept popularisés par le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) en 1987. Ils désignent l'intégration de nos objectifs économiques, sociaux et environnementaux afin de viser non pas la croissance en soi, mais le soutien de nos collectivités et la durabilité des ressources dont dépend leur existence.

Le développement durable sous-tend aujourd'hui un mouvement mondial; ce que nous en faisons au Nouveau-Brunswick ne touche pas seulement à la vie de chacun de nous, mais contribue à une vision plus universelle. Il importe de ne pas oublier que le Nouveau-Brunswick fait maintenant partie d'une économie et d'un écosystème d'envergure mondiale et que cela ne fera que s'intensifier avec le temps. La Table ronde du premier ministre sur l'environnement et l'économie a été créée en 1988 afin d'élaborer une stratégie de développement durable pour le Nouveau-Brunswick. Le présent document, qui est le résultat d'un processus de trois ans auquel ont participé le public, les membres de treize groupes sectoriels et la Table ronde, est une première étape importante dans l'établissement de cette stratégie. C'est un Plan d'action qui orientera le Nouveau-Brunswick vers le développement durable. Il vise à remplir deux fonctions: établir la base de toute action future et formuler des recommandations sur les questions qui nécessitent l'adoption immédiate de mesures décisives si nous ne voulons pas être privés de certaines possibilités futures.

Dès le début du processus de consultation, nous avons reconnu qu'il n'était pas possible de tout faire en même temps. Les 38 mesures précises recommandées dans ce plan touchent des domaines sur lesquels nous estimons posséder suffisamment de connaissances pour prendre de bonnes décisions. D'autres domaines ayant trait à l'économie et à l'écosystème exigent un dialogue et une étude plus approfondis. Nous recommandons donc que le gouvernement établisse une structure appropriée en vue de poursuivre le dialogue et de maintenir l'élan atteint durant cette première étape. Entre-temps, nous devrions aussi noter que les recommandations de ce plan d'action ne représentent qu'un échantillon d'un plus grand nombre de recommandations contenues dans un document général. Celui-ci s'institule **«Développement durable au Nouveau-Brunswick : Nous tenons à y rester »**, et renferme d'autres informations pertinentes.

Le Plan d'action comprend huit parties en commençant par cette **Introduction**. Il présente ensuite une déclaration sommaire des **Principes** qui ont orienté nos travaux et un énoncé de **Vision** au sujet du Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui et de demain. Après l'énoncé de **Vision**, nous avons fait ressortir onze mesures clés à partir des 38 mesures recommandées dans le rapport, onze mesures clés qui, d'après nous, sont d'une importance particulière. Dans la **Partie 1**, nous abordons certaines mesures préalables de base pour entamer la démarche vers le développement durable; par exemple, la collecte de données qui nous permettront de prendre des décisions éclairées, le rôle de leadership que le gouvernement doit assumer et un mécanisme pour assurer la participation adéquate et efficace du public à la prise de décisions afin que les particuliers puissent assumer de plus en plus de responsabilités pour leur bien-être. Dans la **Partie 2**, nous soulignons le rôle essentiel que l'information et l'éducation du public doivent jouer dans l'orientation vers le développement durable. La **Partie 3** contient des

recommandations propres aux différents secteurs du Nouveau-Brunswick. Dans la brève Conclusion du rapport, nous répétons certaines mesures importantes qui doivent être prises pour atteindre le développement durable au Nouveau-Brunswick. Nous identifions les domaines qui, en raison de leur complexité, doivent faire l'objet d'une discussion continue afin d'assurer le développement durable à long terme.

Par ce **Plan d'action**, nous cherchons à améliorer la situation économique et le mode de vie au Nouveau-Brunswick. Nous voulons conserver le paysage attrayant de notre province et protéger la qualité de l'eau ainsi que l'accès aux zones au bord de l'eau. Nous voulons également promouvoir l'emploi de la diversité écologique et économique comme protection contre les changements soudains et restaurer l'autonomie des Néo-Brunswickois en favorisant l'entrepreneuriat.

Principes qui constituent le fondement de la stratégie:

- Le Nouveau-Brunswick doit promouvoir un développement qui protège les processus écologiques essentiels et diversité biologique, et qui assure le maintien des ressources renouvelables et essentielles à des niveaux durables.
- Le Nouveau-Brunswick doit développer et exercer une éthique de conservation fondée sur la reconnaissance que le bien-être environnemental et économique sont des éléments indissociables, à l'égard de toutes les ressources, renouvelables ou non renouvelables. Cette éthique doit aussi décourager les méthodes qui incitent à une consommation favorisant le gaspillage.
- Toute la population du Nouveau-Brunswick doit pouvoir participer activement afin d'influencer les décisions qui touchent les collectivités.
- Dans le cas où un soutien financier public est exigé, la préférence sera accordée au développement fondé sur les ressources renouvelables plutôt qu'au développement fondé sur les ressources non renouvelables épuisables.
- Les ressources non renouvelables doivent être gérées de façon à contribuer à la durabilité économique et environnementale à long terme des localités du Nouveau-Brunswick.
- Nous travaillerons en vue d'assurer des collectivités où il existe un équilibre entre les zones établies et les zones naturelles.

Par le passé, nous avons traité les ressources terrestres comme si elles étaient inépuisables et l'environnement comme un fourre-tout éternellement flexible. En fait, nous avons constaté qu'ils étaient très différents - qu'ils avaient des limites, qu'ils étaient fragiles et qu'ils subissaient une érosion. Nous devons donc modifier nos façons de faire par rapport au passé, nous devons cesser de poursuivre la croissance et les emplois qui souvent ne tiennent pas compte des effets environnementaux, afin de créer un développement qui intègre les considérations économiques et environnementales pour le bien de l'économie et de l'environnement - et surtout, pour nous et pour notre planète.

Nouveau-Brunswick: notre vision commune

À la fin du XXesiècle, le Nouveau-Brunswick occupe une niche environnementale spéciale sur le continent nord-américain. Il a connu sa part de problèmes de pollution, bien sûr, mais aucun problème qui n'a porté notre environnement au-dessus du point de non-retour.

Il existe encore dans nos campagnes, nos villes, nos villages et nos cités, un mode de vie qui est très rare ailleurs. C'est une version moderne d'un style de vie humain idéalisé comme l'Amérique du Nord a déjà connu. Ce style de vie continue d'exister ici surtout parce que bon nombre de Néo-Brunswickois veulent le maintenir.

Notre population vit près de la terre, et nous en tirons notre identité culturelle collective et individuelle. Comme il est déjà mentionné dans ce document, nous tenons à la propreté de nos lacs, de nos rivières et de nos plages, et à l'accès à l'immense forêt du Nouveau-Brunswick. Nous aimons pouvoir faire la chasse, la pêche ou tout simplement jouir de la beauté de notre environnement naturel. Cette caractéristique fait partie de notre identité liée étroitement à la nature.

Pourtant le Nouveau-Brunswick est également un État industriel moderne qui continue de se développer et d'évoluer et qui continuera de se transformer en subissant toutes les pressions environnementales et sociales que cela comporte. C'est pourquoi le fusionnement de notre planification environnementale et économique, tel qu'il est recommandé par la Table ronde, est une démarche pertinente. Nous pourrons ainsi tracer une nouvelle voie de développement économique tout en conservant les éléments de l'environnement naturel tant appréciés des Néo-Brunswickois.

Mesures clés

Il faudra donner immédiatement suite à onze des 38 mesures recommandées dans ce plan. Ces onze mesures sont présentées dans l'ordre où elles figurent dans le texte.

- ***Le gouvernement devrait nommer un vérificateur général indépendant du développement durable qui présentera un rapport public annuellement.***
- ***Il faudrait établir des chairs universitaires en développement durable en collaboration avec le gouvernement, l'industrie et les universités qui fourniraient chacun un tiers des fonds requis. Un des rôles clés de ces chairs serait de s'assurer que les professeurs sont prêts à bien enseigner le programme mentionné dans la mesure suivante.***
- ***Il faudrait établir un programme visant à intégrer le principe du développement durable à tous les niveaux scolaires de façon à assurer une compréhension globale et factuelle des facteurs économiques, sociaux, environnementaux et scientifiques dans les décisions relatives au développement durable.***
- ***Le gouvernement doit s'engager fermement à protéger nos lacs, nos rivières, nos estuaires et nos rives contre la détérioration et à protéger notre accès aux rives par la mise en oeuvre d'une planification globale de l'utilisation des terres d'ici 1995.***
- ***Avant la fin de l'année courante (1992), un comité d'intervenants intéressés devrait être établi pour étudier les mécanismes susceptibles de faire participer le public aux décisions touchant la collectivité. Cette analyse devrait comprendre une évaluation des tables rondes régionales ainsi que les démarches actuellement entreprises en vertu de la Loi sur l'urbanisme et du Programme de gestion des déchets solides. D'ici 1993, il faudrait vérifier l'efficacité de tout mécanisme choisi en faisant participer les citoyens d'une région à un projet-pilote.***
- ***D'ici 1995, établir un système de secteurs protégés fondé sur le Système national de classification écologique des terres et représentant les caractéristiques naturelles importantes de toutes les régions biogéographiques de la province. Ce système devrait inclure les zones écologiques, les parcs nationaux, les parcs naturels et les petites zones sauvages.***
- ***Il faudrait réorienter les efforts touristiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick, y compris les programmes de stimulants, pour mettre moins l'accent sur les «attractions» superficielles et à court terme et insister davantage sur l'écotourisme et le patrimoine.***
- ***Il faudrait maintenir et élargir le programme d'embellissement des bordures de routes et établir un réseau provincial de sentiers pédestres et d'excursions.***
- ***Il faudrait démontrer que la conservation est possible sans diminuer le niveau de vie. Il faudra pour ce faire promouvoir l'utilisation d'appareils ménagers et d'ampoules écoénergétiques et aider l'industrie à adopter des systèmes de production ayant un rendement énergétique plus élevé.***
- ***Les tarifs d'électricité devraient être structurés de façon à encourager la conservation et l'efficacité énergétique en prévoyant des stimulants pour l'utilisation d'énergie stockée et d'électricité hors pointe.***
- ***Les voies ferrées seront une composante importante d'un futur réseau de transport; il faudrait établir un moratoire sur l'enlèvement des voies ferrées et la désaffectation des plates-formes des voies ferrées.***

Partie 1

Développement durable : les préalables

Il doit d'abord exister un engagement à apporter des changements qui assureront le développement durable. La durabilité n'implique pas un niveau de vie moins élevé, mais plutôt une nouvelle approche. Des changements fondamentaux devront être apportés aux attitudes et habitudes des gens. Nous devons nous éloigner d'une société extravagante et portée au gaspillage pour devenir une société qui gère attentivement les ressources naturelles terrestres et les utilise de façon à garantir la durabilité à long terme de nos localités.

Nous y arriverons en intégrant notre planification du développement de façon que nos préoccupations et nos objectifs économiques et environnementaux ne soient pas traités isolément, comme ils l'ont souvent été par le passé. Il faudra plutôt les traiter comme des éléments inextricablement liés pour l'avenir; autrement dit, le développement que nous recherchons sera durable à la fois sur le plan environnemental et économique.

Et comment pouvons-nous déclencher ce processus? D'abord, en valorisant et en utilisant efficacement les données et l'information sur nos ressources naturelles et l'environnement qui nous permettront de prendre des décisions éclairées. Nous devons acquérir une diversité de nouvelles aptitudes à la gestion et à la planification, y compris la capacité d'évaluer le potentiel durable de ces ressources naturelles et d'élaborer des stratégies de gestion durable pour ces ressources. Nous devrions également établir un système de surveillance et une série d'indicateurs uniformes de rendement pour évaluer les mesures prises en matière de développement durable.

Le rôle du gouvernement est essentiel pour nous orienter vers cette nouvelle époque intéressante du développement durable, mais pas du tout solitaire. La planification et le développement durable intégrés nécessiteront un partenariat complet entre tous les intervenants - gouvernement, industries, organismes non gouvernementaux, établissements d'enseignement et public en général. Le gouvernement doit, pour sa part, faire fonction de catalyseur, faisant la promotion du développement durable, se faisant l'instigateur de l'intégration des partenariats nécessaires et manifestant un engagement par son propre comportement écologique.

Le gouvernement devrait également établir les moyens qui permettront aux particuliers d'influencer davantage les décisions reliées à l'économie et à l'environnement. Ce message a été communiqué clairement aux rencontres publiques et il est la clé de l'adoption générale de la durabilité comme mode de vie. Si les particuliers et les groupes s'engagent à maintenir un comportement éclairé et responsable tel que celui exigé par la durabilité, il leur faut un rôle dans l'établissement du programme de la société. Les décisions finales ne cesseront pas pour autant de relever du gouvernement - elles continueront d'appartenir au gouvernement, mais le processus, depuis la conception jusqu'à l'établissement des objectifs, la mise en oeuvre, l'évaluation et la surveillance, doit être aussi adapté aux particuliers.

Il faut établir un processus adapté à la participation du public dès le début de l'établissement des objectifs pour certaines ressources et étendre ces objectifs pour intégrer les questions non économiques (par exemple, protection esthétique et environnementale) ainsi que les objectifs économiques. Dans cette approche, tous les buts deviennent des cibles du plan et le développement durable peut être réalisé en équilibrant les différents buts, en établissant une structure qui garantit le meilleur équilibre entre les utilisations et en assurant la mise en oeuvre d'une série planifiée de mesures. Nous devrions donc reconnaître que le Nouveau-Brunswick n'est pas une île capable d'agir seul sans l'aide du reste du monde. Nous devrions faire preuve de leadership et d'un sens de responsabilité pour intégrer l'économie et l'environnement tout en demeurant compétitifs et dynamiques sur les marchés mondiaux.

Et combien en coûtera-t-il au Nouveau-Brunswick pour remplacer les moyens de développement du passé par les exigences intégrées d'un avenir durable?

Comme vous le constaterez dans les parties qui suivent, bon nombre de propositions en vue d'intégrer notre économie et notre environnement exigent une façon de faire plus efficace, non pas nécessairement l'injection de nouvelles sommes d'argent dans le système. De même, les lois et les stimulants économiques pour les changements technologiques, la gestion et la restructuration économique créeront de nouvelles possibilités d'investissement. Le processus du changement proprement dit subventionnera alors une bonne partie de la conversion vers la durabilité. Dans le cas où de nouveaux fonds seront exigés -par exemple, pour faire la démonstration de mesures précises et stimuler la mise au point de nouvelles technologies, il faudra étudier toutes les sources de financement possibles.

MESURES RECOMMANDÉES

1. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait faire de la durabilité un engagement important de la politique gouvernementale. Il devrait également établir et mettre en oeuvre un code de développement durable pour tous les ministères et organismes du gouvernement et charger des personnes au sein de ces unités de sa mise en oeuvre.

2. Les établissements non gouvernementaux, les entreprises du secteur privé ainsi que les particuliers devraient prendre un engagement semblable à l'égard de la durabilité - et agir.

3. Le gouvernement devrait nommer un vérificateur général indépendant du développement durable qui présentera un rapport public annuellement, ou bien il devrait établir un autre moyen aussi efficace afin de surveiller le progrès du Nouveau-Brunswick vers le développement durable.

4. Le gouvernement devrait s'engager à offrir au public un rapport périodique sur l'état de l'environnement qui comprend de l'information à jour sur la quantité et la qualité de nos ressources naturelles. Ce rapport qui viendrait s'ajouter au rapport économique actuel donnerait une image plus complète de l'état du Nouveau-Brunswick. Cette tâche pourrait être confiée au vérificateur général du développement durable.

5. Les instruments économiques tels que l'échange d'émissions et les déductions accélérées d'impôt pour l'équipement antipollution devraient être évalués afin de déterminer ceux qui pourraient servir à subventionner des projets de développement durable lorsque le coût ne peut pas être absorbé de façon interne.

6. Dans le cas de la réduction des déchets, la Table ronde appuie l'objectif du Conseil canadien des ministres de l'Environnement d'une réduction de 50p.100 de la production des déchets d'ici l'an-2000. Nous recommandons comme point de départ l'adoption immédiate d'une loi sur l'emballage comprenant la gestion du cycle de vie de l'emballage. Il faudrait prévoir la responsabilité intégrale des produits et de l'emballage au moyen du recyclage. Cette orientation tiendrait compte de l'orientation et de la situation générales de la plupart des associations d'industries.

Partie 2

Rôle spécial de l'éducation dans la promotion du développement durable

Le développement durable exige un changement d'attitudes et de modes de vie de la part du public. Nous devons devenir une société moins portée au gaspillage, une société plus consciente de l'interdépendance de l'économie et de l'environnement.

Les participants aux rencontres publiques estimaient fortement que les meilleures méthodes pour promouvoir ces changements sont l'éducation et une plus grande information du public. Ces moyens sont au coeur des efforts visant à développer une société durable.

La Table ronde est de cet avis. Nous ne pourrons jamais trop insister sur l'importance de nous renseigner au sujet des relations entre les nouvelles réalités économiques et environnementales. Il faut comprendre que nos ressources naturelles sont limitées et que notre planète est vulnérable face aux menaces environnementales comme l'érosion de la couche d'ozone et les transformations du climat du globe. Nous recommandons donc fortement l'élaboration et la mise en oeuvre d'un vaste programme d'information et d'éducation visant à faire mieux comprendre l'importance de l'intégration de notre économie et de notre environnement.

Étant donné que le changement des valeurs et des modes de vie, dans la mesure envisagée, est un processus d'apprentissage de toute une vie, les initiatives en matière d'éducation concernant la durabilité doivent être poursuivies pendant au moins une génération. Les «solutions rapides» sous forme de plans abrégés de trois à cinq ans ou de quelques nouveaux cours ou manuels modifiés ne suffiront pas. Nous parlons de la transformation des idées fondamentales au sujet de l'environnement, de l'économie et du développement. Ces changements doivent reposer non seulement sur des connaissances scientifiques et techniques, mais sur une compréhension rationnelle et intégrale des incidences de ces changements sur notre société et notre économie. Cette compréhension est possible uniquement si les élèves, les enseignants et le public participent à l'élaboration et à l'essai de nouveaux modes de pensée et de façons de faire et si l'éducation sur le développement durable fait partie du programme d'études. L'éducation étant, de par sa nature, à long terme, il faut établir une solide fondation.

En dehors de la salle de classe, les efforts éducatifs devraient englober toutes les professions. Les journalistes, les représentants du gouvernement, les dirigeants communautaires, les dirigeants d'entreprises et autres doivent bien saisir les questions. La première étape consiste à renseigner ces groupes et à les regrouper. Par le passé, on a souvent pris des décisions touchant la politique publique sans comprendre pleinement leurs incidences sur l'environnement et l'économie. Une société qui participe à la prise de décisions éclairées est notre plus précieuse ressource.

OBJECTIF: Avoir une société bien informée sur les questions et les incidences relatives au développement durable.

MESURES RECOMMANDÉES

7. Il faudrait établir des chairs universitaires en développement durable en collaboration avec le gouvernement, l'industrie et les universités qui fourniraient chacun un tiers des fonds requis. Un des rôles clés de ces chairs serait de s'assurer que les professeurs sont prêts à bien enseigner le programme mentionné dans la recommandation suivante.

8. Il faudrait établir un programme visant à intégrer le principe du développement durable à tous les niveaux scolaires de façon à assurer une compréhension globale et factuelle des facteurs économiques, sociaux, environnementaux et scientifiques dans les décisions relatives au développement durable.

9. Il faudrait utiliser des ressources de toutes les sources et préparer et diffuser l'information sur le développement durable. Cette information publique permettra à tous les particuliers de mieux comprendre les questions environnementales et économiques actuelles et de promouvoir une prise de décisions éclairées. La Table ronde du Nouveau-Brunswick appuie la Table ronde nationale relativement à l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'éducation/l'information du public fondée sur le modèle de «participaction».

Partie 3

Vers le développement durable au Nouveau-Brunswick : recommandations pour des domaines particuliers de notre économie et de notre environnement

Jusqu'à maintenant dans le présent rapport, nous avons parlé généralement des mesures à prendre dans les domaines tels que la collecte de données et l'éducation pour aider la société à s'orienter vers un avenir durable. Dans la présente partie, nous aborderons des aspects particuliers de notre mode de vie au Nouveau-Brunswick et nous présenterons les mesures que nous recommandons.

EAU

L'eau est essentielle à toute forme de vie. Au Nouveau-Brunswick, l'eau est une de nos ressources prédominantes, et historiquement une de nos plus importantes ressources. Depuis l'époque où les colons européens ont frayé leur chemin le long de nos rivières et établi leurs premières communautés en bordure de l'eau, les Néo-Brunswickois se sont habitués à une abondance d'eau fraîche potable pour la pêche, la navigation et les loisirs. Il n'a pas été étonnant alors de constater aux rencontres publiques de la Table ronde que notre population accorde une grande priorité à la protection de nos cours d'eau et au maintien de l'accès aux rives.

La province connaît effectivement des problèmes de pollution: pollution par les nutriments provenant des engrais et des eaux usées, pollution par le sel répandu sur les routes, eaux souterraines contaminées et sédimentation dans nos rivières et nos lacs. Ce sont des problèmes graves qui nécessitent l'attention de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. Mais ils peuvent être réglés si le gouvernement fait preuve de leadership et si nous avons la volonté d'agir.

Durant les consultations, bon nombre de personnes ont parlé de l'importance de l'eau. On s'entendait généralement pour dire que tous les Néo-Brunswickois devraient être sensibilisés à la valeur économique et environnementale de l'eau, qui est un de nos plus importants éléments d'actif de l'avenir. Les intervenants ont exhorté le gouvernement à prendre des mesures afin d'assurer définitivement un approvisionnement d'eau propre et claire en appliquant rigoureusement les règlements antipollution à jour. Prévoyant qu'un jour l'eau du Nouveau-Brunswick deviendrait une denrée convoitée, les participants se sont préoccupés de la compétence qu'a la province en matière de vente d'eau et de déviation des cours d'eau.

OBJECTIF: Avoir accès à de l'eau propre et claire à perpétuité.

MESURES RECOMMANDÉES

10. Le gouvernement doit s'engager fermement à protéger nos lacs, nos rivières, nos bassins hydrographiques et nos rives contre la détérioration et à protéger notre accès aux rives par la mise en oeuvre d'une planification globale de l'utilisation des terres d'ici 1995.

11. Le gouvernement devrait élaborer une stratégie globale de gestion de l'eau d'ici 1995. Cette stratégie devrait établir des normes strictes de qualité de l'eau pour tous les principaux bassins hydrographiques, établir des normes pour l'eau potable, établir des objectifs et des cibles pour le traitement des eaux usées secondaires, créer une politique sur l'exportation et la vente de l'eau et énoncer des lignes directrices précises sur les programmes de conservation de l'eau.

DÉVELOPPEMENT RURAL ET URBAIN

Le caractère unique du Nouveau-Brunswick est attribuable en partie à sa dimension géographique - l'impression qu'il n'y a pas trop de monde. Mais nous devons être prudents. Même si nous bénéficions d'un long littoral, d'une vaste campagne et d'une abondance de forêts, de lacs et de rivières, tous ces éléments de notre environnement naturel sont menacés d'une façon ou d'une autre.

La concurrence pour l'utilisation de nos ressources naturelles se manifeste clairement dans le conflit continu entre les utilisations rurales et urbaines des terres. Les problèmes qui en sont issus sont connus et comprennent l'étalement urbain, le développement linéaire non réglementé, la contamination des sources d'approvisionnement en eau souterraine et les conflits relatifs aux méthodes agricoles par rapport aux valeurs suburbaines.

Ces problèmes ont surgi en raison de l'empiétement urbain sur les précieuses terres agricoles et rurales, qui s'est produit pratiquement bon gré mal gré. Cela n'est plus acceptable. Il faut nettement une planification efficace de l'utilisation des terres dans les régions rurales, et un mécanisme qui permettra la participation individuelle, assortie de la responsabilité relative aux décisions en matière de planification. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises durant nos consultations publiques et nous sommes heureux que la Commission sur l'utilisation des terres et l'environnement rural nommée récemment étudiera ce dossier de façon plus approfondie. Nous avons hâte de connaître les recommandations de la Commission.

Une planification de l'utilisation des terres plus efficace ne réglera pas tous nos problèmes. Il faudra encore rallier les personnes qui ont différents points de vue et opinions, encourager le dialogue et la discussion afin que nous puissions mieux apprécier les points de vue sans respectifs. Nous pourrons ainsi nous attaquer à nos problèmes sans amertume et sans confrontation, ce qui est tellement destructeur. Notre expérience au sein de la Table ronde nous a donné cette possibilité grâce à la Table ronde proprement dite et au 13 groupes sectoriels. Il ne faudrait pas ralentir l'élan qui a été donné mais plutôt l'élargir afin que plus de gens puissent participer. Différents moyens peuvent être adoptés pour arriver à un meilleur dialogue. Un modèle à envisager est la Table ronde régionale qui pourrait servir de conseil consultatif communautaire offrant des réactions au gouvernement, aux industries et autres organismes communautaires. Ces groupes pourraient étudier des questions précises et recommander des solutions. Ils pourraient surtout permettre aux citoyens et aux entreprises de participer collectivement à la résolution des problèmes de développement communautaire et régional.

OBJECTIF: Créer des collectivités autonomes et vibrantes qui planifient activement leur développement de façon que leurs résidents puissent participer.

MESURES RECOMMANDÉES

12. Avant la fin de l'année courante (1992), un comité d'intervenants intéressés devrait être établi pour étudier les mécanismes susceptibles de faire participer le public (y compris les promoteurs de divers intérêts, tels sociaux, environnementaux, commerciaux, etc.) aux décisions touchant la collectivité. Cette analyse devrait comprendre une évaluation des tables rondes régionales ainsi que les démarches actuellement entreprises en vertu de la **Loi sur l'urbanisme** et du Programme de gestion des déchets solides. D'ici 1993, le Nouveau-Brunswick devrait vérifier l'efficacité de tout mécanisme choisi en faisant participer les citoyens d'une région à un projet-pilote.

FORÊTS

Les forêts du Nouveau-Brunswick ont alimenté notre économie et influencé notre mode de vie pendant des générations. Elles ont abrité notre faune, procuré de l'ombrage à nos cours d'eau et façonné notre caractère. Au cours des dernières décennies, elles sont devenues de plus en plus le sujet de controverses relativement à l'application de pesticides et d'herbicides, à la récolte et aux méthodes de reboisement. Certaines préoccupations ont, en réalité, été répétées au cours des décennies, mais au début, les questions semblaient plus directes: la forêt était la base de l'économie néo-brunswickoise; par conséquent, aucun secteur ne pouvait être aussi prioritaire que l'exploitation forestière.

Aujourd'hui toutefois, même si la production forestière représente 1,8 milliard de dollars par année et que l'industrie forestière crée un emploi sur huit au Nouveau-Brunswick, cette ligne de pensée linéaire n'est plus possible. D'autres préoccupations occupent nos consciences sociales et environnementales - préoccupations écologiques, climatologiques, récréatives et esthétiques. Le moment est venu d'élargir notre approche et d'intégrer les objectifs de tous les groupes d'intérêts forestiers au plan d'aménagement forestier.

La Table ronde pense qu'il est techniquement possible de gérer les forêts du Nouveau-Brunswick pour diverses utilisations simultanées et d'atteindre aussi la durabilité pour toutes ces utilisations. Il faut cependant pour ce faire une planification de gestion intégrée afin qu'au lieu d'un plan d'aménagement pour une seule utilisation, on crée un plan englobant toutes les utilisations. La première démarche vers la gestion forestière intégrée est la création de moyens pour évaluer les autres utilisations dans leur propre environnement. Le diagramme présenté à la page suivante montre comment les objectifs en vue de l'utilisation intégrée peuvent faire partie de la gestion forestière. Bien que ce processus ait été recommandé par notre groupe sectoriel sur les forêts, la Table ronde estime que d'autres processus semblables pourraient servir aussi à la gestion de nos autres ressources.

OBJECTIF: Avoir des forêts qui maintiennent leurs fonctions écologiques, qui produisent des ressources pour l'activité économique élargie et courante, qui assurent un habitat adéquat à toutes les espèces et qui répond aux besoins esthétiques et en matière de loisirs.

MESURES RECOMMANDÉES

13. Vérifier le mécanisme de participation du public décrit dans le modèle proposé pour un projet-pilote forestier dans le Nord du Nouveau-Brunswick. En vertu de ce modèle, la participation du public commencerait au début du processus d'élaboration et les utilisations de la forêt non reliée à la récolte forestière seraient adoptées à titre d'objectifs du plan d'aménagement global plutôt qu'à titre de contraintes contenues dans un plan d'aménagement des forêts actuel. Ce modèle serait adopté à la grandeur de la province.

14. D'ici 1995, établir, pour toutes les terres forestières du Nouveau-Brunswick, un code de bonne pratique qui tiendrait compte des réactions des intervenants, y compris le public. Ce code devrait porter sur la dimension des coupes à blanc, les dimensions des zones de retrait, la présentation au public de comptes rendus des activités forestières sur les terres de la Couronne, y compris l'utilisation de pesticides/d'herbicides et la dimension de parcelles reboisées à une seule essence.

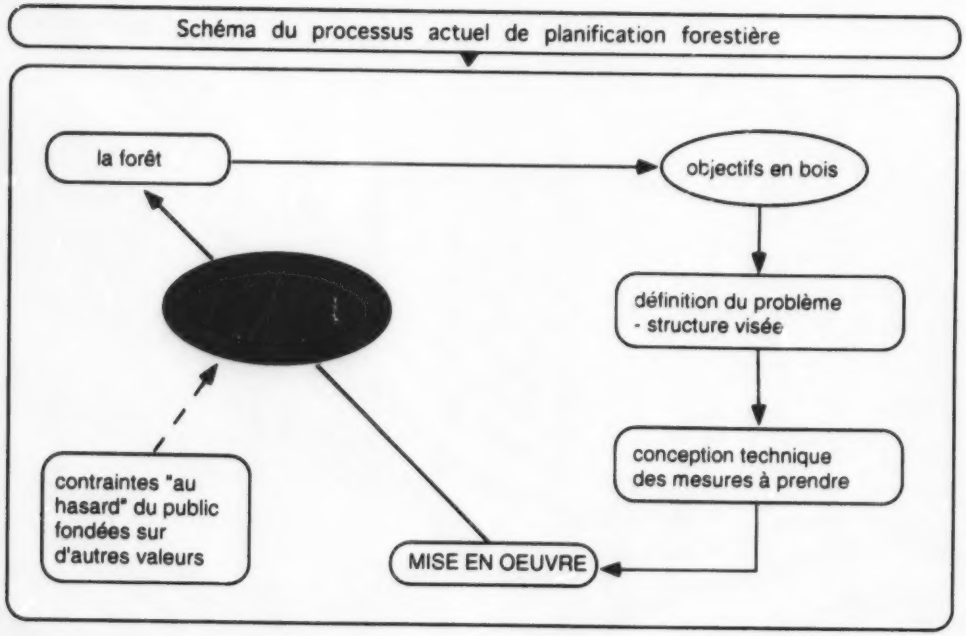

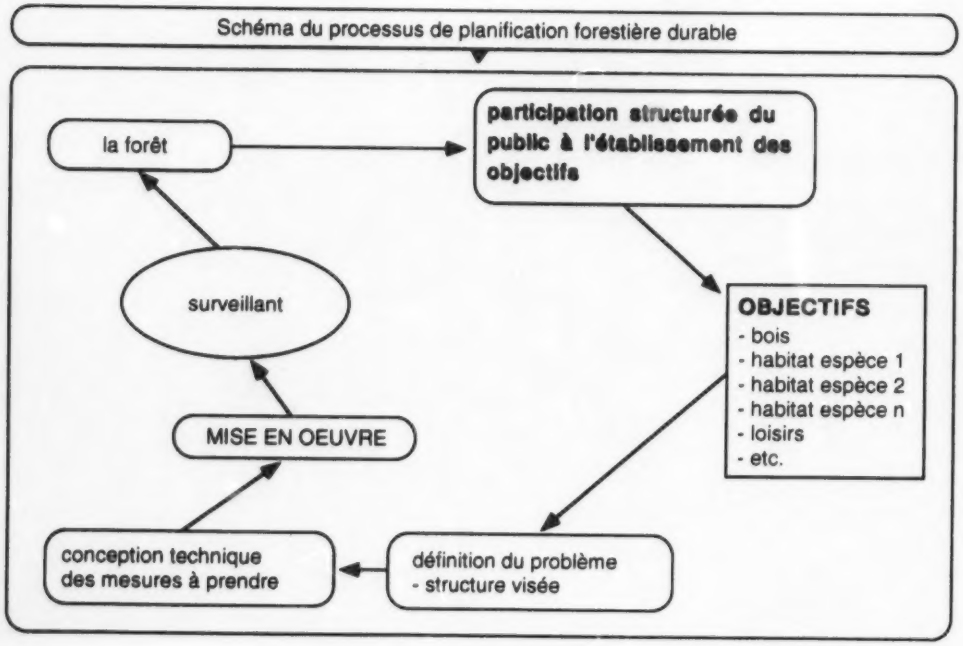

Comme l'indique le schéma dans le processus «actuel», les objectifs forestiers sont définis largement par rapport aux ressources en bois commercialement importantes qui proviennent des forêts, c'est-à-dire, fibres ligneuses pour le bois d'oeuvre et la pâte. Les forestiers élaborent un plan d'aménagement pour un secteur particulier en désignant une forêt composée de certaines essences d'arbres et de catégories d'âge appropriées afin d'obtenir les produits de bois souhaités. Il s'agit de la «structure visée» de la forêt. Les forestiers établissent ensuite le calendrier de la récolte, les techniques de régénération / reboisement et les méthodes de protection qui convertiraient la forêt actuelle pour qu'elle devienne la forêt visée, c'est-à-dire la «conception technique des mesures à prendre».

Dès que le plan d'aménagement est mis en oeuvre, d'autres contraintes surviennent: protection de l'habitat faunique, protection des secteurs particuliers d'intérêt, loisirs, protection des marais, etc. La «conception technique des mesures à prendre» est ajustée en fonction de ces contraintes et il devient de plus en plus difficile d'atteindre la structure «visée».

Selon le modèle de gestion proposé, les points comme la protection de l'habitat («habitatespèces1, 2 et 3» désigne la protection de l'habitat pour les différentes espèces d'animaux et de plantes), les loisirs, etc., ne seraient pas présentés comme des contraintes pour une structure visée déjà déterminée, mais plutôt comme des objectifs accompagnant la récolte de bois, pour déterminer la structure souhaitée. Les forestiers élaboreraient ensuite une structure visée et une 'conception technique des mesures à prendre' qui atteindraient les objectifs convenus. En permettant une participation structurée du public à l'établissement des objectifs dès le début, on éliminera le nombre de contraintes subséquentes. La surveillance visible et crédible de la mise en oeuvre est aussi jugée essentielle. Ce modèle doit être perçu comme un processus souple et adaptable pouvant être modifié selon la ressource envisagée ou les influences régionales possibles. Toutefois, les principes de la participation du public sont un cadre provincial essentiel à l'élaboration et à la gestion des divers programmes.

ZONES NATURELLES ET FAUNE

Lors de nos rencontres publiques, bon nombre d'intervenants ont critiqué l'aménagement actuel des forêts du Nouveau-Brunswick en disant entre autres que les intérêts de l'industrie forestière ont toujours eu préséance sur le besoin de maintenir la biodiversité naturelle de la province.

Cette biodiversité est, en fait, relativement vaste parce que le Nouveau-Brunswick est en partie une zone de transition où la forêt acadienne du nord rencontre la forêt à feuilles caduques du sud. On y trouve plus de 31000 espèces de flore et de faune dont plus de 230 sont considérées en danger, menacées ou rares.

La Table ronde juge qu'il importe de maintenir des zones naturelles désignées parce qu'elles constituent un fonds génétique important de plantes et d'animaux. Ces fonds permettent de maintenir un écosystème équilibré tout en préservant les espèces qui pourraient être d'importance écologique, médicale ou économique à l'avenir.

Les populations fauniques du Nouveau-Brunswick subissent des pressions en raison de la récolte forestière, de l'accessibilité améliorée et de la mobilité accrue assurée par les véhicules tout terrain. Ces facteurs ont diminué considérablement l'éloignement et la capacité de la faune et de ses habitats de s'adapter.

Un avantage économique direct découle de nos populations fauniques. Plus de 18p.100 des Néo-Brunswickois achètent des permis de chasse tandis que plus de 60 millions de dollars sont dépensés annuellement pour des activités directes de chasse. De plus, les activités reliées à l'utilisation rationnelle des ressources fauniques - photographie, circuit en autocar, ornithologie, excursions, camping, canotage et peinture des scènes fauniques, augmentent rapidement dans la province.

Nous constatons que le Nouveau-Brunswick prend actuellement des mesures pour définir ses objectifs en matière de gestion de la faune en dressant un vaste inventaire de l'habitat. Il sera encore plus important de procéder à la prochaine étape qui est de mettre en oeuvre les méthodes de gestion assurant le maintien des populations fauniques à des niveaux durables dans un environnement à utilisations multiples.

OBJECTIF: Préserver la biodiversité actuelle du Nouveau-Brunswick en protégeant les habitats.

MESURES RECOMMANDÉES

15. D'ici la fin de 1993, identifier les principales divisions biographiques ou régions naturelles du Nouveau-Brunswick.

16. D'ici 1995, établir un système de secteurs protégés fondé sur le Système national de classification écologique des terres et représentant les caractéristiques naturelles importantes de toutes les régions biogéographiques de la province. Ce système devrait inclure les zones écologiques, les parcs nationaux, les parcs naturels et les petites zones sauvages.

AGRICULTURE

L'agriculture fait partie du mode de vie néo-brunswickois depuis les débuts de la colonisation. Aujourd'hui, nous comptons encore 3600 fermes dans la province; celles-ci présentent un défi unique à la réalisation du développement durable.

Face à la demande d'aliments à un coût de production efficace, l'agriculture moderne est de plus en plus non durable en raison de sa grande dépendance en matière d'énergie, principalement des carburants et des engrais. Bon nombre de méthodes culturales actuelles épuisent la qualité organique et la fertilité du sol. À la suite de la perte de matières organiques, l'approvisionnement d'azote provenant de l'humus initial est réduit, la capacité de rétention d'eau du sol est diminuée tandis que sa susceptibilité au compactage et à l'érosion augmente. Pour maintenir le rendement, des engrais synthétiques sont utilisés, mais ceux-ci ne peuvent pas remplacer tous les nutriments essentiels qui ont été épuisés; la spirale continue.

Pour interrompre ce processus, la Table ronde est d'avis que les agriculteurs ont besoin d'un régime foncier sûr, d'un rendement raisonnable sur les investissements et d'un regroupement de stimulants économiques et de règlements pour favoriser les méthodes durables. Actuellement, le Nouveau-Brunswick importe des produits basés sur l'agriculture pour une valeur de 200 millions de dollars par année. La province est un exportateur net de quelques produits. Il est donc possible d'augmenter la production de la plupart des denrées pour remplacer les importations. Le défi consiste à traduire cette demande en une stratégie de marketing économiquement durable.

OBJECTIF: Atteindre un rendement économique équitable pour les agriculteurs et protéger les terres et le sol afin que le Nouveau-Brunswick puisse avoir une communauté agricole vibrante.

MESURES RECOMMANDÉES

17. Dresser un vaste plan d'utilisation des terres et une législation adéquate afin que les bonnes terres agricoles puissent être préservées aux fins actuelles et futures.

18. Offrir des conseils techniques et un soutien financier pour des programmes qui protègent les matières organiques des sols, minimisent l'érosion et réduisent la dépendance des additifs chimiques.

19. Élaborer en collaboration avec la communauté agricole, les entreprises, l'industrie et tous les paliers de gouvernement une stratégie agricole provinciale globale visant à doubler, d'ici l'an-2000, la valeur des produits cultivés localement et vendus dans la province.

MINES

L'industrie minière connaît une expansion rapide au Nouveau-Brunswick, la valeur de la production annuelle comprenant plus de 20 minéraux et atteignant presque un milliard de dollars. Les produits comprennent aussi bien la tourbe et divers métaux communs dans le Nord que le potasse et l'or dans le Sud.

Les conflits d'utilisation des terres par rapport aux exploitations minières sont évidents par la perte de ressources forestières productives et les dommages susceptibles d'être causés à l'habitat du poisson et de la faune. Au cours des dernières années, il est survenu des conflits par rapport aux réserves écologiques proposées. En outre, les grandes mines de métaux de la province utilisent d'importantes superficies pour des bassins à stériles et des haldes à déchets.

L'industrie minière est une composante essentielle de la base économique future du Nouveau-Brunswick - un point souligné par les participants aux rencontres publiques - mais il faut apporter des améliorations pour que cette industrie puisse être maintenue le plus longtemps possible. En particuli-

er, la planification de l'utilisation des terres doit être invoquée afin que l'extraction des ressources non renouvelables se produise uniquement après étude des facteurs environnementaux et socio-économiques pertinents.

Les participants ont fait valoir - et la Table ronde est de cet avis - que non seulement il faut minimiser la pollution de l'eau et de l'air causée par ces activités, mais les compagnies d'exploration et d'exploitation minières doivent accorder une attention à la remise en état et au réaménagement des zones minières et y consacrer des fonds.

OBJECTIF: Créer une industrie minière qui procure des retombées économiques sans léguer de graves problèmes environnementaux.

MESURES RECOMMANDÉES

20. Un plan de réaménagement devrait être exigé pour tous les projets miniers d'envergure, et les compagnies devraient être tenues de donner des garanties de remise en état avant d'entreprendre l'extraction.

21. Un fonds en fiducie pour le patrimoine devrait être établi à l'aide des fonds provenant des redevances d'exploitation minières des ressources non renouvelables. Ce fonds servirait à développer de nouvelles industries une fois les minéraux épuisés.

AIR

Les Néo-Brunswickois se préoccupent de la détérioration de la qualité de l'air causée par les exploitations minières et la transformation minière, les installations d'énergie électrique et les usines de pâtes et papiers. De plus, ces inquiétudes sont évaluées en fonction des préoccupations mondiales au sujet des pluies acides, du réchauffement de la terre et de la pollution par les chlorofluorocarbures (CFC).

La plupart des scientifiques semblent s'entendre pour dire que la température moyenne de la terre augmentera de 1 à 2°C au cours des 40 prochaines années. C'est un changement radical puisque que, par le passé, des changements de température de cette ampleur se produisaient une fois seulement sur une période de mille à dix milleans. Les conséquences seront considérables: les climats changeront, les régions écologiques se transformeront, les tracés de précipitation seront modifiés et les niveaux de la mer augmenteront, probablement de 17 à 26cm, d'ici l'an 2050. Les zones côtières, y compris la nôtre, seront ainsi plus vulnérables aux inondations causées par les ondes de tempête.

Les participants aux rencontres publiques ont fait valoir la nécessité pour les gouvernements fédéral et provinciaux de faire preuve de leadership afin d'atteindre les objectifs par rapport aux émissions de dioxyde de soufre, au contrôle des CFC et à la réduction des gaz de serre et des niveaux de dioxyde de carbone.

OBJECTIF: S'assurer que les émissions dans les bassins atmosphériques ne dépassent pas la capacité d'assimilation de ceux-ci et que le Nouveau-Brunswick respecte au moins les objectifs internationaux relatifs à la pollution atmosphérique globale.

MESURES RECOMMANDÉES

22. D'ici 1995, entreprendre la cartographie des bassins atmosphériques et surveiller les charges dans les bassins atmosphériques qui sont perçus comme un risque. S'assurer qu'il n'y ait aucun nouvel aménagement qui provoquerait le dépassement de la capacité d'assimilation d'un bassin atmosphérique particulier.

23. Développer des stimulants ou de la réglementation pour s'assurer que tous les CFC au Nouveau-Brunswick soient recyclés d'ici 1995 et élaborer des mesures législatives, en collaboration avec le gouvernement fédéral, pour abolir progressivement l'utilisation des CFC et les autres éléments destructeurs de la couche d'ozone ou pour les restreindre à des utilisations essentielles à cycles fermés d'ici l'an 1997, ou plus tôt.

PÊCHES

L'orientation vers une philosophie de développement durable entraine de profonds changements. Dans certains secteurs de notre économie, ce changement est déjà en cours. Notre pêche côtière, secteur où les Néo-Brunswickois ont récolté les richesses de la mer pendant des générations, en est un bon exemple. Aujourd'hui, c'est une industrie de 100 millions de dollars procurant des emplois à 20000 personnes.

L'aquaculture est une activité relativement récente qui est venue s'ajouter à notre pêche côtière traditionnelle. Selon les dernières statistiques, l'industrie de l'aquaculture de la baie de Fundy comprend plus de 40 opérations d'élevage représentant 70 millions de dollars de produits et occupant plus de 1000 personnes. C'est un développement très prometteur pour le Nouveau-Brunswick qui est aussi compatible avec le développement durable. Une industrie traditionnelle de culture des crustacés (huitres, millusques) constitue depuis longtemps un gagne-pain important, surtout dans le nord du Nouveau-Brunswick.

Mais comme la pêche côtière traditionnelle, ce secteur finira par subir des effets négatifs à moins qu'une gestion intégrée soit appliquée aux diverses influences qui touchent les pêches. Les écosystèmes et les ressources de la zone côtière, la zone où la terre, la mer et l'atmosphère interagissent pour rendre la plus haute productivité biologique possible sur terre, se détériorent rapidement. Les pressions humaines, y compris les aménagements agricoles, commerciaux, industriels et urbains mal planifiés et mal réglementés, et la surexploitation des ressources biologiques ainsi que l'impact de l'aquaculture en soi ont beaucoup d'effets néfastes.

Notre pêche sportive est également menacée. Une bonne partie de notre population de truites est été gravement épuisée par la surpêche et la détérioration de l'habitat; la survie du saumon de l'Atlantique, l'espèce qui a donné au Nouveau-Brunswick une réputation internationale auprès des pêcheurs à la ligne, est constamment menacée.

La Table ronde pense qu'afin d'utiliser et de maintenir la richesse naturelle de nos eaux, nous devons adopter des approches intégrées à la gestion côtière, faire participer les collectivités locales à cette gestion et prendre des mesures concertées pour réduire la pollution marine. En collaboration avec les associations de chasse et de pêche, entre autres, nous devons élaborer des plans pour constituer nos stocks de truites indigènes et accroître les stocks de saumon de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF: Protéger les habitats des poissons côtiers et des eaux intérieures et s'assurer que les stocks de poissons ne soient pas récoltés plus vite

qu'ils sont reconstitués afin d'avoir une pêche traditionnelle qui continue de fournir des ressources pour l'activité économique. Avoir une industrie aquacole viable, stable et non polluante.

MESURES RECOMMANDÉES

24. Dresser, d'ici 1995, des plans d'utilisation des terres pour les zones côtières et les écosystèmes marins, accordant la priorité aux bassins hydrographiques où la pollution et l'utilisation des terres ont un effet substantiel sur les ressources marines et les écosystèmes. Cela devrait inclure un plan global à long terme pour le développement et la gestion de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick, en vue d'accroître la valeur actuelle sans compromettre la qualité de l'environnement ou menacer les espèces naturelles.

25. Reconstruire et favoriser nos stocks de truites indigènes et, d'ici 1995, produire un plan global pour accroître nos stocks naturels de saumons de l'Atlantique par la protection de l'habitat et le contrôle de la pêche autochtone, sportive et en mer.

COMMERCE, SERVICE ET FABRICATION

Au Nouveau-Brunswick, nous avons toujours puisé considérablement dans nos ressources naturelles pour nos matières brutes afin de générer notre richesse économique. Nous avons souvent, en ce faisant, gaspillé et traité ces ressources comme si elles étaient inépuisables et gratuites.

La durabilité exige qu'on rende compte de cet épuisement des ressources et du coût environnemental de leur extraction et de leur transformation, y compris le coût des mesures antipollution. La protection environnementale ne peut pas être uniquement un ajout, une contrainte, au développement traditionnel. Les politiques économiques devraient devenir un instrument pour soutenir les écosystèmes et les ressources naturelles.

Il faudra effectuer des changements fondamentaux aux méthodes de gestion du développement. Pour intégrer la conservation environnementale et le développement économique, nous devrions faire de la durabilité un objectif de la politique de développement économique. Nous devons aussi accorder moins d'importance aux politiques environnementales pour en accorder davantage aux prévisions et à la prévention et encourager les producteurs et les consommateurs à assumer tous les coûts environnementaux et sociaux de leurs décisions.

OBJECTIF: Établir les véritables coûts environnementaux et les intégrer à la comptabilité de notre production et profiter des occasions de développer des produits et des services dans le contexte de la protection environnementale et du développement durable.

MESURES RECOMMANDÉES

26. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'industrie devraient recommander fortement l'adoption d'un système national et international de comptabilité environnementale pour indiquer clairement les véritables coûts des ressources et les coûts de tout le cycle biologique.

27. Les politiques d'approvisionnement du gouvernement devraient être modifiées pour favoriser les produits durables.

28. Les retombées dont bénéficient les industries manufacturières en vertu des programmes provinciaux et de développement économique devraient être accordées aux industries de recyclage.

TOURISME

L'industrie touristique utilise nos ressources de façon distinctive. Bon nombre de personnes viennent au Nouveau-Brunswick pour profiter du plein air et connaître les caractéristiques de notre histoire, de notre culture et de notre environnement qui sont uniques à la province. Elles ne cherchent pas un double des «attractions» qu'elles peuvent trouver ailleurs.

Nous sommes d'accord avec bon nombre d'intervenants à nos rencontres publiques affirmant que la croissance du tourisme serait améliorée si nous prenions soin de nos précieuses ressources naturelles et historiques. Si nous voulons que cet objectif se réalise, nous devrions dresser un plan stratégique global englobant le tourisme durable et les valeurs récréatives. Autrement, la prolifération des aménagements touristiques périodiques se poursuivra et nous connaîtrons le potentiel destructeur plutôt que constructif du tourisme. Il est de beaucoup préférable de dresser un plan de développement durable des loisirs et du tourisme, intégrant les pressions que le tourisme et les loisirs exerceront sur nos eaux, nos terres et nos forêts, nos rives, notre flore, notre faune ainsi que sur nos lieux historiques, culturels et archéologiques.

OBJECTIF: Avoir une industrie touristique vibrante qui met l'accent sur les ressources culturelles, historiques et naturelles du Nouveau-Brunswick.

MESURES RECOMMANDÉES

29. Il faudrait réorienter les efforts touristiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick, y compris les programmes de stimulants, pour mettre moins l'accent sur les «attractions» superficielles et à court terme et davantage sur l'écotourisme et le patrimoine.

30. Il faudrait maintenir et élargir le programme d'embellissement des bordures de routes et établir un réseau provincial de sentiers pédestres et d'excursions.

ÉNERGIE

Dans les années 90, le Nouveau-Brunswick se voit obligé d'élaborer une stratégie qui reconnaît le rôle important de l'énergie dans le développement économique, mais étudie également l'effet de la production et de la consommation d'énergie sur l'environnement et l'épuisement des ressources non renouvelables.

À l'échelle mondiale, il y a une préoccupation globale au sujet des émissions atmosphériques, surtout les gaz à effet de serre provenant des combustibles fossiles. Comme l'a indiqué le rapport Brundtland, ces effets causent déjà la pollution atmosphérique et l'acidification de l'environnement, et ils pourraient modifier le climat. Entre-temps, une autre source d'énergie contemporaine, l'énergie nucléaire, comporte certains risques d'accidents et le public s'inquiète au sujet de l'élimination des déchets.

Possédant seulement des ressources énergétiques naturelles limitées, le Nouveau-Brunswick doit compter sur des sources externes telles que le charbon, l'uranium et le pétrole au large des côtes.

Cette situation ne s'est toutefois pas avérée un sérieux handicap. Les prévisions révèlent qu'au taux et selon la tendance actuels, le Nouveau-Brunswick, contrairement aux recommandations du rapport Brundtland, consommera 40p.100 de plus d'énergie d'ici l'an 2025 au lieu de diminuer.

Reconnaissant qu'il est grandement souhaitable, tant du point de vue environnemental qu'économique, de réduire la proportion de l'intrant énergétique par rapport à la production économique, la Table ronde recommande fortement que les mesures de conservation et d'efficacité deviennent des éléments clés de la stratégie énergétique du Nouveau-Brunswick pour les années 90 et après. Bien qu'elles se soient avérées efficaces, ces mesures peuvent devenir un moyen de «libérer» de l'énergie actuelle à d'autres fins, ce qui minimise le besoin d'autres sources d'énergie.

Les recommandations suivantes portent sur des sujets en matière d'énergie sur lesquels la Table ronde est arrivée à un consensus assez important. Mais d'autres questions énergétiques, y compris l'énergie nucléaire, demeurent complexes et controversées, et exigent un dialogue continu, comme nous le recommandons dans la conclusion du présent rapport.

OBJECTIF: Obtenir une source fiable d'énergie qui répond à nos besoins et qui est produite et consommée le plus écologiquement possible.

MESURES RECOMMANDÉES

31. Démontrer que la conservation est possible sans diminuer le niveau de vie. Il faudra pour ce faire promouvoir l'utilisation d'appareils ménagers et d'ampoules écoénergétiques et aider l'industrie à adopter des systèmes de production ayant un rendement énergétique plus élevé.

32. Les tarifs d'électricité devraient être structurés de façon à encourager la conservation et l'efficacité énergétiques en prévoyant des stimulants pour l'utilisation d'énergie stockée et d'électricité hors pointe.

33. Stimuler le développement de sources privées et publiques fiables de production d'énergie par la coproduction, l'achat d'énergie au plein coût éludé et en donnant au réseau d'énergie accès à cette énergie (sur une base de rétrofacturation).

34. Effectuer une étude des coûts de production d'une nouvelle énergie qui pourraient être évités en acceptant la conservation.

35. Encourager par des stimulants le développement d'énergie solaire et d'autres énergies renouvelables à faible impact qui réduirait ou déplacerait le dioxyde de carbone produit actuellement.

TRANSPORT

L'industrie du transport, comme celle de l'énergie, consomme un pourcentage élevé de produits à base de pétrole. Le transport a un effet important sur l'environnement; par exemple, la qualité de l'air est réduite, des déversements de pétrole et d'autres produits dangereux surviennent et la terre est utilisée pour les routes, les rues et le stationnement.

À une époque de développement durable, il est évident que tous les modes de transport devront être évalués quant à leur impact sur l'environnement. Les questions comme notre utilisation des voitures, l'avenir du transport ferroviaire et notre infrastructure de transport vieillissante devraient être étudiées attentivement. La réfection de la Route transcanadienne au Nouveau-Brunswick, qui implique des concessions complexes et des contraintes, est un bon exemple de projet

dont les effets environnementaux et économiques doivent être mesurés et équilibrés attentivement. De plus, dans une petite province qui compte pas moins de 12 aéroports publics homologués, dont six offrent un service aérien commercial, nous devrions étudier de nouveau l'utilisation de ces aéroports afin d'offrir au public le meilleur service, et ce, le plus efficacement possible.

Quant au transport maritime, la Table ronde pense que Saint-Jean devrait continuer d'être le principal port du Nouveau-Brunswick, mais les ports régionaux de Dalhousie, de la Miramichi et Bayside doivent être maintenus et développés. La Table ronde pense que ce réseau portuaire maximise la durabilité économique et environnementale de la base industrielle de la province.

OBJECTIF: Avoir une infrastructure de transport qui permet la circulation économique et sécuritaire des biens et des personnes tout en minimisant l'impact sur l'environnement causé par la consommation de combustibles et l'utilisation des terres.

MESURES RECOMMANDÉES

36. Les voies ferrées seront une composante importante d'un futur réseau de transport; il faudrait établir un moratoire sur l'enlèvement des voies ferrées et la désaffectation des plates-formes des voies ferrées. Les memb res de la Table ronde sont conscients du fait que cette question est de nature multi-jurisdictionnelle, cependant elle représente un élément important de l'engagement au développement durable.

37. Les niveaux d'impôt et de subventions sont actuellement différents pour le transport routier et le transport ferroviaire. Des mesures devraient être prises afin d'assurer une comparaison équitable, exacte et juste des coûts pour l'expédition des biens par ces deux modes de transport. D'importants efforts devraient être déployés pour intégrer le transport routier et le transport ferroviaire afin de profiter des avantages des deux dans un système pratique et économique.

38. Il faudrait appuyer un plus grand nombre de méthodes efficaces de circulation des personnes, y compris le transport en commun où le nombre le justifie, et l'utilisation du covoiturage. Il faut aussi s'assurer que les coûts de stationnement et des routes reflètent la vraie valeur des terres.

Conclusion

La Table ronde du premier ministre sur l'environnement et l'économie a proposé, dans ce rapport, un tracé pour le développement durable au Nouveau-Brunswick.

Les 38 recommandations contenues dans le présent document, ainsi que les autres qui figurent dans le rapport général, **Le développement durable au Nouveau-Brunswick : Nous tenons à y rester**, sont présentées en tenant compte du fait que le Nouveau-Brunswick a une occasion unique de s'orienter vers le développement durable. En agissant maintenant, nous pouvons maintenir notre élan économique dans cette province tout en préservant la qualité de notre environnement, la viabilité écologique de nos magnifiques forêts et cours d'eau et l'intégrité de nos campagnes et de nos collectivités.

Dans ce plan d'action, nous demandons au gouvernement de s'engager à entamer le processus vers le développement durable. Les 38 recommandations du rapport portent sur des questions qui font déjà l'objet d'un consensus; elles contiennent des mesures en vue du développement durable qui peuvent être adoptées maintenant. Nous pensons qu'il incombe au gouvernement d'assumer un rôle de leadership et de susciter les partenariats nécessaires avec l'entreprise, le secteur universitaire et autres afin de déclencher ce processus.

La Table ronde ne préconise pas le retour à l'époque des diligences. Nous croyons que la nostalgie n'est pas la solution aux problèmes qui nous assaillent. Nos connaissances sans cesse croissantes de nos effets sur l'environnement, ainsi que l'amélioration constante de la technologie nous permettront de traiter les problèmes économiques environnementaux afin d'améliorer notre qualité de vie. Nous sommes persuadés que nous, au Nouveau-Brunswick, nous réussirons.

Nous exhortons aussi le gouvernement et le public à étudier les recommandations du rapport général plus à fond quant à la possibilité de les mettre en oeuvre. Le dialogue entamé par cette Table ronde doit se poursuivre, surtout relativement aux questions qui sont complexes et plus difficiles à résoudre.

Une de ces questions est l'énergie. Il est reconnu qu'une source d'énergie adéquate, abordable et sûre est fondamentale au bien-être du Nouveau-Brunswick. Mais combien d'énergie constitue une source adéquate? Dans la Partietrois, nous avons souligné que la conservation d'énergie peut, en réalité, devenir une source importante de «nouvelle» énergie, c'est-à-dire que l'énergie peut être économisée à partir d'une utilisation et appliquée à une autre. Mais si cette possibilité ne répond pas à tous nos besoins énergétiques pour l'avenir, quelles formes devraient alors prendre la production de nouvelle énergie? Les membres de la Table ronde, à l'exception du représentant du Conseil de Conservation du N.-B., se sont entendus pour dire qu'une fois le besoin d'une nouvelle capacité de production identifiée, toutes les formes de production (traditionnelles - fossiles, hydro, nucléaire - et technologies non traditionnelles qui ont été éprouvées) devraient être étudiées. En outre sauf l'exception notée, la Table ronde recommande également que la stratégie énergétique provinciale reconnaisse que l'exportation et l'importation continues d'électricité est un élément essentiel de la politique énergétique du Nouveau-Brunswick. Toutefois, la structure des prix de toute exportation d'énergie doit inclure tous les coûts de la protection environnementale.

Le type de production le plus controversé est la production nucléaire. Lors de nos audiences publiques, des opinions et recommandations catégoriques ont été présentées pour et contre l'énergie nucléaire. Certaines personnes pensent que c'est la seule solution réaliste pour mettre fin à l'accumulation de gaz atmosphérique. D'autres craignent le risque d'accidents nucléaires et s'inquiètent de l'élimination des déchets nucléaires.

La Table ronde pense qu'il faut procéder à la rationalisation de nos besoins énergétiques futurs et actuels, et accorder une importance particulière à la conservation de l'énergie, en tenant compte du développement durable qui peut être atteint au Nouveau-Brunswick. Nous recommandons que le dialogue sur l'énergie se poursuive.

Il faudrait aussi poursuivre le dialogue sur le transport au Nouveau-Brunswick. L'environnement du transport aujourd'hui est extrêmement complexe et dynamique. Les forces économiques et politiques qui déterminent l'orientation de l'industrie échappent souvent au contrôle des transporteurs ou du gouvernement. Pourtant, comme industrie qui devance tous les autres secteurs, pour ce qui est de la consommation de produits basés sur le pétrole, le transport doit être examiné en ce qui a trait à son impact sur le développement durable. Nous devons continuer de discuter de différentes questions telles que le transport en commun, l'utilisation de la voiture et l'avenir de nos voies ferrées comme transporteurs de personnes et de marchandises.

Lors de nos rencontres publiques, bon nombre de personnes ont discuté de la planification des ressources et des modes de croissance relativement à leur impact sur l'environnement des localités urbaines et rurales. Il est devenu évident qu'une participation accrue du public aux décisions en matière de développement est fortement souhaitée. Nous appuyons pleinement la Commission sur l'utilisation des terres et l'environnement rural et nous espérons qu'elle poursuivra le dialogue sur cette question et orientera la province vers un consensus acceptable.

Enfin, dès que nous aurons pris un engagement à l'égard du développement durable, nous devrons aussi établir un moyen de mesurer les progrès vers la réalisation de cet objectif. Nous réitérons donc notre recommandation au premier ministre et nous lui proposons de nommer un vérificateur général du développement durable, ou bien d'établir un autre moyen aussi efficace, pour assurer une surveillance indépendante et visible de la mise en oeuvre des mesures prises pour faire avancer le Nouveau-Brunswick vers le développement durable.

Appendice "A"

LA TABLE RONDE DU PREMIER MINISTRE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE

Denis Losier, **PRÉSIDENT**
Ministre du Développement économique et Tourisme

Jane Barry
Ministre de l'Environnement

David I. Besner
SECRÉTAIRE-EXÉCUTIF
Ministère de l'Environnement

Edmond Blanchard
Ministre des Affaires intergouvernementales

Vaughn Blaney
Ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail

Gil Carter, Ancient Président
Association des Manufacturiers canadiens

Ginette Comeau
Étudiante, Université de Moncton

Kenneth V. Cox, Ancient Président
du Conseil de Bruncor, Inc.

Paul Duffie
Ministre de l'Éducation

Alan Graham
Ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie

Morris Green, Ancient Ministre des
Ressources naturelles et de l'Énergie

James K. Irving
Président de J.D. Irving Ltée

Alfred W. Lacey, Ancient Président de la
Commission d'Énergie electrique du N.-B.

Aldéa Landry, Ancient Ministre des
Affaires intergouvernementales

Louis LaPierre, Directeur, Centre de recherches
en sciences de l'Environnement,
Université de Moncton

H. Harrison McCain
Président de McCain Foods Ltée

Tim McCarthy, Ancient Président de la
Fédération des Travailleurs et
Travailleuses du Nouveau-Brunswick

Michael G. McKee, M.A.L., Moncton Nord Ancient
Ministre du Travail

David C. Palmer, Ancient Président
Conseil de Conservation du
Nouveau-Brunswick

Reginald E. Tweeddale, Ancient Président
du Conseil d'Administration de l'Université du
Nouveau-Brunswick

Les membres reconnaissent respectueusement l'importante contribution des personnes qui ont quitté leurs fonctions au sein de la Table ronde depuis sa création en 1988. Leur dévouement et leur engagement à l'égard de l'avenir du Nouveau-Brunswick sont grandement appréciés.

Richard Eusanio, Ancient Président, Conseil économique du N.-B.
Louis-Philippe Blanchard, Ancient Recteur, Université de Moncton
Shirley Dysart, Ancient Ministre de l'Éducation